

# Guide des instruments financiers de l'aide extérieure de l'Union Européenne 2007-2013

**Rédaction :**

Agnès BONNET  
Anna Lisa BONI

Bureau de représentation de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
62, rue du Trône, Bruxelles

## Table des Matières

<i>Liste des acronymes</i> _____	- 4 -
<i>Introduction</i> _____	- 6 -
<b>1. Instruments géographiques</b> _____	<b>- 10 -</b>
<b>1.1 Instrument de coopération au développement ICD</b> _____	<b>- 11 -</b>
<b>- Volet géographique -</b> _____	<b>- 11 -</b>
1.1.1 Amérique Latine _____	- 12 -
1.1.2 Asie _____	- 14 -
1.1.3 Asie centrale _____	- 14 -
1.1.4 Région du golf _____	- 15 -
1.1.5 Afrique du Sud _____	- 15 -
<b>1.2 Instrument européen de voisinage et de partenariat IEVP</b> _____	<b>- 16 -</b>
1.2.1 Coopération par pays _____	- 18 -
1.2.2 Coopération régionale _____	- 20 -
1.2.2.1 Coopération régionale IEVP-Sud _____	- 20 -
1.2.2.2 Coopération régionale IEVP-Est _____	- 24 -
1.2.2.3 Coopération interrégionale (Programme Interrégional PIR) _____	- 27 -
1.2.2.4 Coopération transfrontalière - IEVP CTF _____	- 28 -
<b>1.3 Fonds Européen de Développement FED</b> _____	<b>- 33 -</b>
1.3.1 Coopération Régionale _____	- 34 -
1.3.1.1 Programme-cadre UE-ACP sur la microfinance _____	- 34 -
1.3.1.2 Facilité UE-ACP pour l'eau _____	- 35 -
1.3.1.3 Facilité UE-ACP pour l'énergie _____	- 36 -
1.3.1.4 Facilité pour le soutien à la paix en Afrique - APF _____	- 37 -
1.3.2 Coopération par Pays _____	- 38 -
1.3.3 Coopération sectorielle _____	- 39 -
1.3.3.1 Croissance économique _____	- 39 -
1.3.3.2 Santé et éducation _____	- 41 -
1.3.3.3 Bonne gouvernance _____	- 41 -
1.3.3.4 Agriculture _____	- 41 -
1.3.3.5 Ressources naturelles _____	- 41 -
1.3.3.6 Infrastructure _____	- 41 -
<b>1.4 Instrument d'aide de pré-adhésion IAP</b> _____	<b>- 42 -</b>
1.4.1 Programmes pour tous les pays bénéficiaires _____	- 43 -
1.4.1.1 Volet «aide à la transition et renforcement des institutions» _____	- 43 -
1.4.1.2 Volet «coopération transfrontalière» _____	- 44 -
1.4.2 Programmes pour les pays candidats uniquement _____	- 45 -
1.4.2.1 Volet «développement régional» _____	- 45 -
1.4.2.2 Volet «développement des ressources humaines» _____	- 45 -
1.4.2.3 Volet «développement rural» _____	- 45 -
<b>1.5 Instrument de coopération avec les pays industrialisés ICI</b> _____	<b>- 46 -</b>
<b>2. Instruments thématiques</b> _____	<b>- 48 -</b>
<b>1.1 Instrument de coopération au développement ICD</b> _____	<b>- 49 -</b>
<b>- Volet thématique -</b> _____	<b>- 49 -</b>
2.1.1 Programmes thématiques _____	- 49 -
2.1.1.1 Programme Acteurs non étatiques et autorités locales ANE-AL _____	- 49 -
2.1.1.2 Programme sécurité alimentaire _____	- 50 -
2.1.1.3 Programme environnement et gestion durable des ressources naturelles _____	- 51 -
2.1.1.4 Programme migrations et asile _____	- 51 -
2.1.1.5 Programme développement social et humain _____	- 52 -
2.1.2 Mesures d'accompagnement des pays signataires du protocole du sucre _____	- 52 -
<b>2.2 Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme IEDDH</b> _____	<b>- 54 -</b>

2.2.1	Objectif 1 : Renforcer le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales _____	- 55 -
2.2.2	Objectif 2 : Renforcer le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'Homme _	- 55 -
2.2.3	Objectif 3 : Soutenir les actions liées aux droits de l'Homme et à la démocratie _____	- 56 -
2.2.4	Objectif 4 : Soutenir et renforcer le cadre international et régional _____	- 56 -
2.2.5	Objectif 5 : Susciter la confiance dans les processus électoraux démocratiques _____	- 56 -
<b>2.3</b>	<b>Instrument pour la sûreté nucléaire ICNS _____</b>	<b>- 57 -</b>
<b>2.4</b>	<b>Facilité Alimentaire _____</b>	<b>- 58 -</b>
<b>3.</b>	<b><i>Instruments face aux situations de crise _____</i></b>	<b>- 60 -</b>
<b>3.1</b>	<b>Instrument de stabilité IdS _____</b>	<b>- 61 -</b>
3.1.1	Volet court terme : Préparation et réaction aux crises _____	- 61 -
3.1.2	Volet long terme _____	- 62 -
<b>3.2</b>	<b>Aide humanitaire _____</b>	<b>- 63 -</b>
<b>3.3</b>	<b>Assistance macro-financière _____</b>	<b>- 65 -</b>
<b>4.</b>	<b><i>Instruments complémentaires présents dans les différents programmes européens</i></b> <i>Erreur ! Signet non défini.</i>	
<b>4.1</b>	<b>Education et culture _____</b>	<b>- 67 -</b>
4.1.1	Erasmus Mundus _____	- 67 -
4.1.2	Coopération avec les pays industrialisés _____	- 68 -
4.1.3	Programme Jean Monnet _____	- 69 -
4.1.4	Tempus _____	- 70 -
4.1.5	EduLink _____	- 71 -
4.1.6	Programme de Mobilité académique Intra-ACP _____	- 71 -
<b>4.2</b>	<b>Environnement programme Life-Pays tiers _____</b> Erreur ! Signet non défini.	

## Liste des acronymes

ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifiques
AEM	Accords Environnementaux Multilatéraux
AL	Autorités Locales
ANE	Acteurs Non Etatiques
APE	Accords de Partenariats Economiques
ARYM	Ancienne République Yougoslave de Macédoine
BAfD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CE	Commission Européenne
CTF	Coopération transfrontalière
DEVCO	Développement et coopération
DSP	Document de Stratégie par Pays
EEE	Espace Economique Européen
FED	Fonds Européen de Développement
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FI	Facilité d'Investissement
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
IMF	Institutions de Microfinance
IAP	Instrument d'aide de Pré-adhésion
ICD	Instrument de Coopération au Développement
ICI	Instrument de Coopération avec les pays Industrialisés
ICNS	Instrument de Coopération pour la Sécurité Nucléaire
IdS	Instrument de Stabilité
IEDDH	Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme
IEVP	Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAA	Programme d'Action Annuel
PAM	Programme Alimentaire Mondiale des Nations Unies

PESC	Politique Etrangère et de Sécurité Commune
PEV	Politique Européenne de Voisinage
PIN	Programme Indicatif National
PIR	Programme Indicatif Régional
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-Mer
SEAE	Service Européen d'Action Extérieure
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne
TPE	Très Petite Entreprise
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux Projets
UNRWA	Agence des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine

## Introduction

### Réduire la pauvreté dans le monde

En 2000, les pays développés et les pays en développement ont adopté les **Objectifs du Millénaire pour le Développement** (OMD)<sup>1</sup>: huit objectifs principaux assortis de cibles, visent d'ici 2015 à :

**1) Réduire l'extrême pauvreté et la faim** en ciblant la réduction de moitié, entre 1990 et 2015, de la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour ; en assurant le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif ; et en réduisant de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

**2) Assurer l'éducation primaire pour tous** en donnant d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

**3) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** en éliminant les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

**4) Réduire la mortalité infantile** en réduisant de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

**5) Améliorer la santé maternelle** en réduisant de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle ; et en rendant l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015.

**6) Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies**, en enravant, d'ici à 2015, la propagation du VIH/sida et en ayant commencé à inverser la tendance actuelle. L'objectif est aussi d'assurer, d'ici à 2010, à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida ; et d'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle.

**7) Préserver l'environnement.** Pour cela, les OMD proposent d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles ; ainsi que de réduire la perte de la biodiversité et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010 ; de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base ; et enfin d'améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis.

**8) Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.** Les cibles sont de répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ; de poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire ; de traiter globalement le problème de la dette des pays en développement ; de rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement, en coopération avec l'industrie pharmaceutique ; et enfin, en coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous.

---

<sup>1</sup> <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/index.shtml>

La planète est en passe de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015 ; déjà 120 millions de personnes sont sorties de la pauvreté entre 2000 et 2005. Cependant, un rapport d'avancement publié en 2005 indique que tous les pays ont apporté une contribution financière, mais encore insuffisante. Certains objectifs ne seront pas atteints en 2015, notamment en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle et infantile et l'approvisionnement en eau potable.

### Politique européenne du développement

Ces dix dernières années, et en particulier depuis l'adoption du Consensus européen pour le développement<sup>2</sup> en 2005, l'Union européenne a doublé le montant de son aide publique au développement et a amélioré ses modalités d'octroi de l'aide. Les États membres se sont mobilisés autour d'orientations communes sur les politiques à mener. L'Union a amélioré l'efficacité de son aide, modernisé ses accords de partenariat et de coopération, ainsi que ses instruments financiers, et mis en place des mécanismes favorisant la cohérence des politiques au service du développement. Reconnaissant qu'il incombe en premier lieu à ses pays partenaires d'élaborer leurs propres stratégies de développement, tout en soulignant l'importance fondamentale de la bonne gouvernance, l'UE a accentué ses efforts pour passer d'une relation de type donateur/bénéficiaire à une relation de partenariat qui implique l'adoption d'approches contractuelles, basées sur le dialogue autour des politiques à mener, et de lier les résultats à des programmes ou instruments spécifiques de coopération.

Ainsi, en novembre 2010, face aux défis que doit relever la Commission pour assurer ses engagements dans le domaine de l'aide au développement, cette dernière a lancé une consultation publique dans un livre vert, « La politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable : Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne »<sup>3</sup>, qui a pour objectif de lancer une réflexion sur la façon dont l'UE peut soutenir au mieux les efforts des pays en développement pour accélérer la réalisation des OMD et peut s'employer à saisir les nouvelles opportunités de réduction de la pauvreté. Au même moment, une autre consultation a été publiée, posant la question des futurs instruments financiers de l'aide extérieure de l'UE après 2013<sup>4</sup> et le moyen d'optimiser leur valeur ajoutée. Une communication de la Commission devrait paraître courant 2011 afin de prendre acte des priorités dégagées par ces deux consultations pour la future politique européenne de développement.

### Cadre institutionnel de la politique extérieure de l'UE

Le Traité de Lisbonne TFUE a placé la politique de développement au cœur des objectifs de l'UE, son article 208 précisant que « l'objectif principal de la politique de développement de l'Union est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté. L'Union tient compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement ».

Le Traité de Lisbonne contient également deux grandes innovations institutionnelles qui ont des incidences importantes sur l'action extérieure de l'Union. Il s'agit de la mise en place **d'un président du Conseil européen** (mandat renouvelable de deux ans et demi) et **d'un haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité** (mandat de cinq ans). Pour ce dernier, le TFUE a fusionné le poste de Commissaire Européen aux relations extérieures et de Haut représentant pour la PESC. Il s'agit donc d'un rapprochement des deux anciens piliers « communautaire » sur lequel la CE a la main mise et la PESC de nature plus intergouvernementale. Le Haut représentant a donc une double casquette : Vice-Président de la Commission européenne et représentant de l'UE pour la PESC. Il préside également les réunions de Conseil Affaires Etrangères de l'UE. En novembre 2009, le Conseil européen a nommé Catherine Ashton Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

<sup>2</sup> [http://europa.eu/legislation\\_summaries/development/general\\_development\\_framework/r12544\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/development/general_development_framework/r12544_fr.htm)

<sup>3</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/public-consultations/5241\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/public-consultations/5241_fr.htm)

<sup>4</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/public-consultations/5240\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/public-consultations/5240_fr.htm)

La Haute Représentante est assistée par le **Service Européen pour l'Action Extérieure SEAE**<sup>5</sup>, formé par le personnel issu des départements correspondants de la Commission européenne (DG Relex principalement, et d'autres DG impliquées à l'externe : DG Elargissement, DG DEVCO, DG ECHO, etc.)<sup>6</sup>, du Secrétariat Général du Conseil et des services diplomatiques des Etats-Membres. Les délégations de la CE deviennent désormais les délégations de l'UE faisant partie du SEAE sous l'autorité de la Haute Représentante.

A cela il faut noter les autres modifications au sein des DG : les Directions Générales Développement (DG Deve) et EuropAid (DG AIdCo) ont fusionné pour devenir la **DG DEVCO**<sup>7</sup>. Chargée d'élaborer la politique européenne de développement et d'offrir l'assistance de l'UE dans le monde entier ; elle a démarré ses activités le 3 janvier 2011.

Une répartition stricte des portefeuilles parmi les Commissaires a été mise en place. La Commission se compose d'un commissaire pour l'élargissement et la politique de voisinage (M. Füle, Tchéquie), un commissaire pour le développement (M. Piebalgs, Letton) et un commissaire pour l'aide humanitaire (Mme Georgieva, Bulgarie). La politique commerciale, domaine de compétence exclusive de l'Union, est exclue des attributions de la Vice-présidente.

### Financements et instruments financiers de l'aide extérieure

Aujourd'hui, l'Union européenne -États membres et Communauté confondus- fournit 60% du total mondial de l'aide extérieure, ce qui en fait de loin le premier bailleur de fonds aux pays en développement. L'aide européenne au développement relève pour sa gestion de la Commission européenne. Elle est financée pour partie par le budget communautaire (environ 49,6 milliards € pour la période 2007-2013, soit 6% du budget total de l'UE), et pour partie par le Fonds européen de développement (22,7 milliards € pour la période 2007-2013).

En 2009, la contribution de la France à ces instruments s'est élevée à 16% au titre du budget communautaire et 24,3% au titre du Fonds Européen de Développement (cette contribution passe à 19,55% du FED à partir de 2011).

Les fonds européens permettent d'aider des millions de personnes à travers le monde en luttant contre la pauvreté, en stimulant les économies locales et en renforçant la gouvernance dans les pays qui en ont le plus besoin. L'aide est fournie avec circonspection et de manière à assurer l'avenir à long terme des pays en développement faisant face à des difficultés de fonctionnement dans une économie mondiale toujours plus complexe et à la croissance toujours plus rapide.

En 2001, l'initiative de l'UE «Tout sauf les armes» a supprimé tous les droits et contingents douaniers appliqués aux produits originaires des pays les moins avancés (à l'exception des armes). L'UE a été la première économie développée à appliquer cette décision. L'Union a donc mis sur pied une série de nouveaux accords de partenariat économique avec les pays ACP. Ces partenariats visent à favoriser l'intégration régionale des pays ACP en vue de leur intégration ultérieure dans l'économie mondiale. L'UE continuera dans le même temps à ouvrir ses marchés et à supprimer les obstacles aux exportations en provenance des pays ACP.

L'UE a d'autre part demandé aux autorités nationales de fixer des objectifs financiers afin de démontrer leur engagement envers les OMD. En 2009, le niveau des aides apportées par l'UE a diminué légèrement pour se situer à 49 milliards d'euros, soit 0,42 % du RNB (Revenu National Brut)

<sup>5</sup> [http://eeas.europa.eu/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/index_fr.htm)

<sup>6</sup> [http://eeas.europa.eu/background/docs/organisation\\_en.pdf](http://eeas.europa.eu/background/docs/organisation_en.pdf)

<sup>7</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/who/documents/organigramme-devco\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/who/documents/organigramme-devco_en.pdf)



de l'UE, ce qui est encore loin de l'objectif collectif intermédiaire de 0,56 % du RNB d'ici 2010, puis de 0,7 % du RNB à l'horizon 2015 pour la réalisation des OMD<sup>8</sup>.

Enfin, l'architecture de l'aide extérieure a été réformée et simplifiée pour la période 2007-2013. L'aide extérieure de l'Union comprend désormais 11 instruments, en remplacement des 15 instruments préexistants.

Chaque instrument et programme mis en œuvre par la Commission européenne dans le cadre de la politique d'aide au développement de l'UE a vocation à financer l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale : organisations internationales, collectivités territoriales, fondations, associations, secteur privé. Pour déterminer si un acteur, quelque soit sa nature juridique, est éligible à un financement européen, il convient de vérifier, au cas par cas, les conditions figurant sur chaque appel à proposition.

---

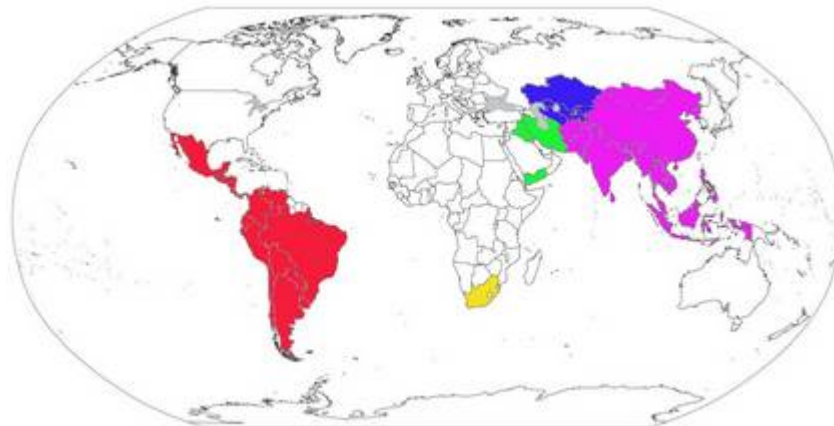
<sup>8</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/what/millennium-development-goals/achieving\\_mdg\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/what/millennium-development-goals/achieving_mdg_fr.htm)



1. Instruments géographiques



## 1.1 Instrument de coopération au développement ICD - Volet géographique -



### Objectifs

L'ICD<sup>9</sup> fournit une assistance aux pays en voie de développement dans le cadre de leurs efforts pour la réduction de la pauvreté, la promotion du développement durable et les progrès sociaux. L'ICD est l'instrument financier qui permet de mettre en œuvre la politique de développement de la Communauté européenne - politique guidée par les Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD.

Le programme géographique a pour objectif de soutenir les actions menées pour : l'éradication de la pauvreté ; les besoins essentiels de la population, notamment l'éducation primaire et la santé ; la cohésion sociale et l'emploi ; la gouvernance, la démocratie, les droits de l'Homme et le soutien aux réformes institutionnelles ; le commerce et l'intégration régionale ; le développement durable par le biais de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles ; la gestion durable et intégrée des ressources en eau et la promotion d'une utilisation accrue des technologies durables en matière d'énergie ; le développement des infrastructures et l'utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication ; le développement durable en milieu rural et la sécurité alimentaire ; l'assistance dans les situations d'après-crise et aux États fragiles.

Montant 2007-2013 : 16, 897 milliards €(pour l'ensemble des volets de l'ICD)

- 10,06 milliards €pour le volet géographique (60 % du total)

### Zones éligibles

Tous les pays partenaires de l'UE (sauf les bénéficiaires de l'IAP, de l'IEVP et du FED)  
Soit 47 pays.

- Amérique Latine

---

<sup>9</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci_fr.htm)

- Asie
- Asie centrale
- Région du Golf (Iran, Irak, Yémen)
- Afrique du Sud

#### Actions financées

- Coopérations régionales
- Parfois des coopérations sous-régionales
- Coopérations par pays

#### Bénéficiaires éligibles

Organismes publics ou parapublics, administrations ou collectivités locales et leurs regroupements, sociétés, entreprises et autres organisations et agents économiques privés, institutions financières, personnes physiques, ONG, coopératives, syndicats, organisations représentatives des acteurs économiques et sociaux, organisations de consommateurs, de femmes ou de jeunes, organisations d'enseignement, culturelles, de recherche ou scientifiques, universités, associations/communautés religieuses, médias, etc.

#### Mise en oeuvre

Les programmes sont gérés et coordonnés par Bruxelles mais en étroite coopération avec les délégations de l'UE sur place. Le développement et l'implantation de chaque intervention sont décentralisés à travers la création de réseaux et autres formules de travail conjoint. Pour obtenir un financement de l'UE, il faut répondre à un appel à proposition publié par la CE.

Concernant les coopérations par pays, l'UE et le pays ayant passé un accord cadre de coopération formulent pour la période 2007-2013 un Document de Stratégie par Pays, dans lequel le budget est fixé ainsi que les domaines d'action à privilégier. Les interventions impliquent les gouvernements nationaux. Selon ces domaines, l'UE finance des programmes de manière ciblée.

### 1.1.1 Amérique Latine<sup>10</sup>

Montant 2007-2013 : 2,69 milliards €

#### Coopération par pays

Il s'agit des relations bilatérales entre l'UE et un pays individuel d'Amérique Latine.

Par exemple, concernant la coopération avec l'Argentine, le budget est de 65 millions € pour la période 2007-2013. Les trois domaines privilégiés sont le renforcement du système d'éducation et de formation, l'amélioration de la compétitivité économique du pays et le renforcement des relations bilatérales.

#### Coopération avec les sous-régions

Il s'agit de la coopération avec trois sous-régions :

- MERCOSUR<sup>11</sup>

<sup>10</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin-america/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin-america/index_fr.htm)

<sup>11</sup> Marché Commun du Sud (Argentine, Paraguay, Uruguay, Brésil, Vénézuéla)

- Communauté Andine
- Amérique centrale

L'enveloppe 2007-2013 pour les trois sous-régions est de 175 millions €

La coopération soutient essentiellement les processus d'intégration régionale, en matière économique, politique et d'harmonisation.

### Coopération régionale

Les programmes régionaux ont deux principes : renforcer les relations entre les deux régions et contribuer de manière efficace à stimuler le développement des pays d'Amérique Latine.

Ces programmes impliquent les acteurs les plus dynamiques de la société civile et institutionnelle (universités, entreprises, gouvernements locaux et autres).

Les programmes régionaux sont basés sur deux piliers : l'échange d'expériences, le partage des savoirs et l'identification des meilleures pratiques d'une part, et la création de réseaux dans des domaines stratégiques d'intérêt commun d'autre part.

#### Programmes régionaux entre l'UE et l'Amérique Latine :

- **Euroclima** : actions pour gérer le changement climatique et promouvoir un dialogue structuré multi-acteurs
- **Copolad** : politique de coopération anti-drogues pour renforcer les capacités dans ce domaine, et pour encourager l'élaboration de politiques pertinentes de lutte contre les drogues en Amérique latine (2009-2012 : 6 millions €)
- **ALFA III** : Latin American Academic Excellence : promouvoir un haut niveau d'éducation pour contribuer au développement économique et social. (2007-2013 : 85 millions €)
- **Alban** : promouvoir un haut niveau de scolarisation (2002-2009 : 75 millions €)
- **AL-INVEST IV** : améliorer les capacités internationales des PME (2009-2012 : 50 millions €)
- **@LIS2** : Alliance pour la Société de l'information : réduire la fracture numérique entre l'Europe et l'Amérique Latine (2009-2012 : 22 millions €)
- **URB-AL** : développement local et territorial : renforcer la cohésion sociale et territoriale au sein des entités locales et régionales, par le partage d'expériences notamment (2009-2012 : 50 millions €)
- **Euro-Solar** : faciliter l'accès aux énergies renouvelables (2007-2011 : 28,7 millions €)
- **EurosociAL** : programme régional pour la cohésion sociale, basé sur l'échange d'expériences entre les administrations publiques de l'UE et d'Amérique Latine et les réponses aux besoins ciblés (2007-2013 : 28,8 millions €)

### 1.1.2 Asie<sup>12</sup>

Montant 2007-2013 : 5,209 milliards €

#### Coopération par pays

Les fonds pour les programmes sont alloués à hauteur de 81% pour l'assistance au développement aux pays individuels. Ils concordent avec les programmes nationaux de développement et de réduction de la pauvreté.

#### Coopération avec les sous-régions

Il y a neuf programmes de coopération "sous-régionaux" admis au bénéfice du programme indicatif pluriannuel de l'Union européenne pour 2007-2010<sup>13</sup>.

#### Coopération régionale

Les priorités identifiées sont la réalisation de OMD (santé, VIH, éducation, dialogue), l'amélioration de la gouvernance par la mise en place d'institutions publiques légitimes, l'intégration et la coopération régionale, la maîtrise des épidémies, le développement durable, la lutte contre la production, la consommation et le trafic de drogues.

Parmi les programmes régionaux entre l'UE et l'Asie, on compte :

- **SWITCH-Asia** : promotion d'une consommation et d'une production durable en Asie
- **Instrument de coopération commerciale UE-Indonésie**

### 1.1.3 Asie centrale<sup>14</sup>

Montant 2007-2013 : 719 millions €

#### Coopération par pays

Au niveau de l'assistance bilatérale, les programmes visent deux priorités : la réduction de la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie d'une part, la promotion de la bonne gouvernance et des réformes économiques d'autre part.

Le budget 2007-2010 était de 219,8 millions €

#### Coopération régionale

Les objectifs des programmes engagés sont les réformes constitutionnelles ; le développement d'une économie de marché ; la gestion des frontières et la coopération transfrontalière ; la lutte contre la production, la consommation et le trafic de drogues ; la lutte contre le VIH ; et la coopération, le dialogue et l'intégration régionale.

Parmi les programmes régionaux entre l'UE et l'Asie centrale :

- **BOMCA** : adoption progressive de méthodes de gestion moderne des frontières en Asie centrale
- **CADAP** : Programme d'action contre les drogues en Asie centrale

<sup>12</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/asia/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/asia/index_fr.htm)

<sup>13</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/asia/regional-cooperation/support-regional-integration/support\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/asia/regional-cooperation/support-regional-integration/support_fr.htm)

<sup>14</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/asia/regional-cooperation-central-asia/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/asia/regional-cooperation-central-asia/index_fr.htm)

#### 1.1.4 Région du golf<sup>15</sup>

Montant 2007-2013 : 980 millions €

##### Coopération par pays

Avec le Yémen, les objectifs 2007-2013 sont la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté.

Avec l'Irak, les objectifs définis sont l'amélioration des capacités des institutions et de la livraison des services de base à la population. Une partie significative de l'aide a été aussi octroyée aux actions d'appui aux réfugiés, aux retournés et aux personnes déplacées à l'intérieur de l'Irak.

Concernant l'Iran, le dialogue global avec l'Union européenne est suspendu depuis juin 2004, aucune réunion n'a eu lieu dans le cadre du dialogue entre l'Union et ce pays en matière de droits de l'Homme.

#### 1.1.5 Afrique du Sud<sup>16</sup>

Montant 2007-2013 : 481 millions €

##### Coopération par pays

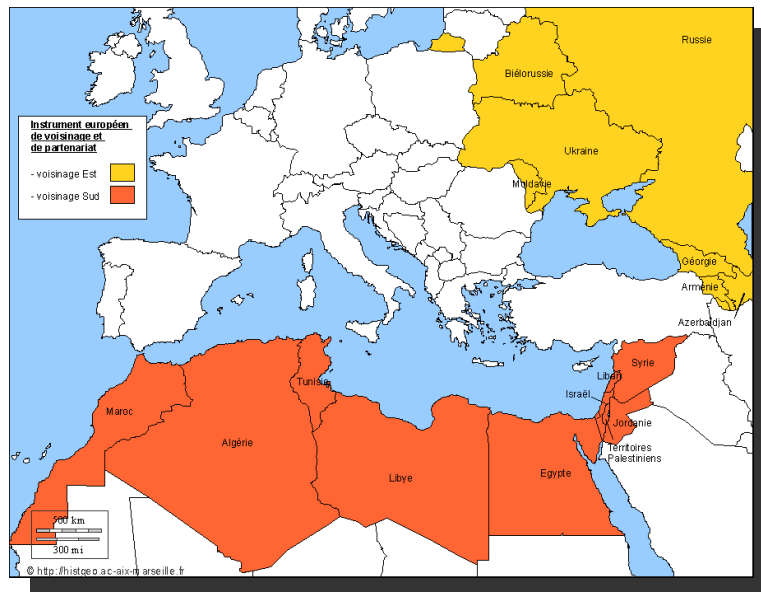
L'objectif de la coopération est de réduire la pauvreté et les inégalités. Elle est axée sur la création d'emplois afin de réduire les inégalités, de lutter contre l'exclusion sociale, de renforcer les capacités dans le secteur des services et d'améliorer la cohésion sociale en aidant au développement des ressources humaines et des systèmes. De plus, la coopération cible la gouvernance, la lutte contre la criminalité et la corruption, ainsi que sur la sécurité, la sûreté, l'État de droit et la consolidation de la démocratie.

---

<sup>15</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/gulf-region/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/gulf-region/index_fr.htm)

<sup>16</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/country-cooperation/south-africa/south-africa\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/country-cooperation/south-africa/south-africa_fr.htm)

## 1.2 Instrument européen de voisinage et de partenariat IEVP



### Objectifs

L'IEVP<sup>17</sup> est l'Instrument de la PEV (Politique Européenne de Voisinage). Il vise à mettre en place aux frontières de l'UE un « cercle d'amis » avec lesquels l'intégration économique est plus poussée qu'avec le reste du monde, sans pour autant leur proposer l'adhésion. Il s'agit pour l'UE de constituer une « zone de stabilité, de sécurité et de prospérité commune, dotée d'un niveau élevé d'intégration économique et de coopération politique ». Il a pour objectif de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité du voisinage de l'Europe afin d'éviter l'apparition de lignes de fracture entre l'Union européenne élargie et ses voisins directs.

L'IEVP poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- appuyer la transition démocratique et promouvoir les droits de l'Homme
- favoriser la transition vers l'économie de marché
- promouvoir le développement durable et les politiques d'intérêt commun (antiterrorisme, non-prolifération des armes de destruction massive, règlement des conflits, principes de droit international, etc.)

Montant 2007-2013 : 11, 181 milliards €

- 95 % pour les programmes nationaux ou multinationaux
- 5 % pour les programmes de coopération transfrontalière
- pour 2011-2013 s'ajoute 350 millions € pour le Partenariat Oriental

<sup>17</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/enpi\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/enpi_fr.htm)



## Zones éligibles

Les pays voisins de l'Union européenne : les pays partenaires de la PEV (Algérie, Arménie, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, Azerbaïdjan, Biélorussie, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Moldavie, Syrie, Tunisie, Ukraine) et la Russie<sup>18</sup>. D'autres États tiers peuvent participer aux programmes dans la mesure où ils contribuent aux objectifs de l'IEVP.

## Actions financées

Des actions de développement de la démocratie, développement économique et social, développement durable, développement local et régional, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, développement du tourisme, préservation du patrimoine historique et culturel, appui dans les situations de post-crise, autres interventions sous conditions.

L'IEVP finance des actions dans divers secteurs, notamment un développement plus équitable, le commerce et les réformes réglementaires, la libéralisation de certains secteurs, la justice et les affaires intérieures, l'énergie, les transports, la société de l'information, la durabilité environnementale, la recherche et l'innovation. De plus, l'IEVP peut offrir un appui aux missions d'observation électorale et d'après-crise ainsi qu'aux mesures de préparation aux catastrophes.

Les actions se développent par pays ou par région (région Sud ou Est). Il s'agit aussi de coopération interrégionale (PIR) ou transfrontalière.

- Coopération par pays
- Coopération régionale
  - Coopération régionale sud
  - Coopération régionale est
  - Coopération interrégionale
  - Coopération transfrontalière

## Bénéficiaires éligibles

Organismes publics ou parapublics, administrations ou collectivités locales et leurs regroupements, sociétés, entreprises et autres organisations et agents économiques privés, institutions financières, personnes physiques, ONG, groupements professionnels, coopératives, syndicats, organisations représentatives des acteurs économiques et sociaux, organisations locales (y compris les réseaux) qui œuvrent dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionales décentralisées, organisations de consommateurs, de femmes ou de jeunes, organisations d'enseignement, culturelles, de recherche ou scientifiques, universités, églises et associations ou communautés religieuses, médias, etc.

## Mise en oeuvre

L'IEVP fonctionne par l'octroi de subventions pour action et marché public.

Les détails des programmes sont spécifiques à chaque pays et sont repris dans les Documents de Stratégie par Pays (DSP) et Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) respectifs.

---

<sup>18</sup> Un partenariat stratégique basé sur quatre espaces communs a spécifiquement été établi avec la Russie qui ne fait pas partie de la politique Européenne de Voisinage  
([http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/index_fr.htm))

## 1.2.1 Coopération par pays<sup>19</sup>

### Algérie

Montant du PIN 2011-2013 : 172 millions d'€ Il se focalise sur 2 axes :

- la croissance économique et l'emploi
- le développement durable et la culture

### Arménie

Montant du PIN 2011-2013 : 157,3 millions d'€ Il se focalise sur 3 priorités :

- le renforcement des structures démocratiques et la bonne gouvernance
- le commerce et l'investissement, l'alignement des réformes
- les réformes socio-économiques et le développement durable

### Azerbaïdjan

Montant du PIN 2011-2013 : 122,5 millions d'€ Il se focalise sur 3 priorités :

- le renforcement des structures démocratiques et la bonne gouvernance
- les réformes socio-économiques et le développement durable
- la mise en place de la sécurité énergétique et le soutien à la mobilité et à la sécurité

### Biélorussie

Montant du PIN 2007-2011 : 46,07 millions d'€ Il se focalise sur 2 priorités :

- le développement économique et social (notamment des actions pour alléger les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl) (70% de l'enveloppe)
- le développement démocratique et la bonne gouvernance (30% de l'enveloppe)

Des actions soutiennent également les secteurs de l'énergie, de l'environnement, de l'enseignement supérieur, de la lutte contre le trafic de drogue, et la promotion des droits de l'Homme.

### Egypte

Montant du PIN 2011-2013 : 449 millions d'€ Il se focalise sur 3 priorités :

- des réformes politiques et l'appui à la bonne gouvernance, des réformes démocratiques et de la justice
- le soutien à la compétitivité et à la productivité de l'économie
- assurer la durabilité socio-économique du processus de développement

### Géorgie

Montant du PIN 2011-2013 : 180,29 millions d'€ Il se focalise sur 4 priorités :

- développement démocratique, bonne gouvernance
- commerce et investissement, réformes de la réglementation
- développement régional, développement économique et social durable
- soutien au règlement de conflits

### Israël

Montant du PIN 2011-2013 : 6 millions d'€ Il se focalise sur plusieurs priorités :

- la stabilité politique
- le développement économique

<sup>19</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/country-cooperation/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/country-cooperation/index_fr.htm)

- la coopération régionale et le dialogue politique
- le rapprochement de l'administration publique israélienne à l'acquis communautaire
- le soutien à l'enseignement supérieur

#### Jordanie

Montant du PIN 2011-2013 : 223 millions d'€ Il se focalise sur 4 priorités :

- les réformes politiques, démocratiques, les droits de l'Homme, la bonne gouvernance et la justice
- le développement du commerce et des investissements
- la durabilité du processus de croissance
- le renforcement des investissements, la stabilité financière et le soutien au rapprochement règlementaire

#### Liban

Montant du PIN 2011-2013 : 150 millions d'€ Il se focalise sur 3 priorités :

- les réformes politiques (11% de l'enveloppe)
- les réformes socio-économiques (40%)
- la reconstruction et le redressement (49%)

#### Libye

Montant du PIN 2011-2013 : 60 millions d'€ Il se focalise sur 3 priorités :

- l'amélioration des qualités du capital humain (dont le soutien au secteur de la santé)
- l'intégration dans les échanges économiques mondiaux et le développement des PME
- trouver des solutions au défi de la gestion des migrations

#### Moldavie

Montant du PIN 2011-2013 : 273,14 millions d'€ Il se focalise sur 3 priorités :

- la bonne gouvernance, la réglementation de la loi et les libertés fondamentales
- le développement social et humain
- le développement durable et le développement du commerce

#### Maroc

Montant du PIN 2011-2013 : 580,5 millions d'€ Il se focalise sur 5 priorités :

- le développement des politiques sociales
- la modernisation économique
- l'appui institutionnel
- la bonne gouvernance et droits de l'Homme
- la protection de l'environnement

#### Territoire Palestinien Occupé

Etant donné la situation d'urgence il n'a pas été prévu de PIN pour la période 2007-2010. Le PIN 2011-2013 est en cours de négociation.

Le Programme PEGASE (Mécanisme Palestino-Européen de Gestion et d'Aide Socio-économique) fut créé en 2008 et permet à l'UE de verser l'essentiel de son aide par ce biais. En 2011, 295 millions ont été alloués. Il s'agit de soutiens financiers directs pour payer les salaires des employés civils et retraités ainsi que les personnes les plus vulnérables et délivrer les services publics essentiels.

## Russie

Montant du PIN 2007-2010 : 120 millions d'€ Il se focalise sur 2 priorités :

- l'aide à la mise en œuvre des feuilles de route (80 à 90% de l'enveloppe) : espace économique commun, espace commun de liberté, sécurité et justice, sécurité extérieure, recherche et éducation
- Oblast de Kaliningrad : mise en œuvre, alignement, harmonisation et consultation

## Syrie

Montant du PIN 2011-2013 : 129 millions d'€ Il se focalise sur 3 priorités :

- le soutien aux réformes politiques et administratives
- le soutien aux réformes économiques
- le développement social

## Tunisie

Montant du PIN 2011-2013 : 240 millions d'€ Il se focalise sur 4 priorités :

- l'appui au secteur de l'emploi et de la protection sociale
- l'appui intégration II
- l'appui à la compétitivité des entreprises
- l'appui au secteur de la justice

## Ukraine

Montant du PIN 2011-2013 : 470,5 millions d'€ Il se focalise sur 3 priorités :

- la bonne gouvernance et la réglementation de la loi
- faciliter l'accord d'association UE-Ukraine
- le développement durable

### 1.2.2 Coopération régionale

Les programmes de coopération régionale<sup>20</sup> de l'IEVP complètent les programmes d'aide nationaux, et permettent de relever les défis qui revêtent une dimension régionale et promeuvent la coopération interétatique dans des domaines d'intérêt mutuel.

#### 1.2.2.1 Coopération régionale IEVP-Sud<sup>21</sup>

Cette coopération est la concrétisation des actions décidées dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

#### Objectifs

Cette coopération poursuit trois objectifs prioritaires :

- la création d'un espace euro-méditerranéen commun de coopération en matière de justice, de sécurité et de migration ;
- la mise en place d'une espace économique commun durable (libéralisation des échanges, intégration commerciale régionale, réseaux d'infrastructures, protection de l'environnement) ;
- l'établissement d'une sphère commune d'échanges socio-culturels.

<sup>20</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/index_fr.htm)

<sup>21</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/enpi-south/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/enpi-south/index_fr.htm)

Montant 2007-2010 : 343,3 millions €

### Zones éligibles

Il s'agit du Sud de la Méditerranée et du Proche-Orient, c'est-à-dire tous les pays membres du partenariat euro-méditerranéen : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Territoire occupé de Palestine, Syrie, Tunisie.

### Les programmes régionaux IEVP-Sud<sup>22</sup> :

#### Audiovisuel et média

- **EuroMed Audiovisuel III** : contribution au dialogue interculturel et à la diversité culturelle en soutenant le développement des capacités cinématographiques et audiovisuelles (2009-2012 : 11 millions €).
- **Programme régional d'information et de communication** : sensibiliser l'opinion publique en vue d'une meilleure compréhension de l'Union européenne et de ses relations avec les pays de l'IEVP par un soutien aux médias et aux journalistes dans la production d'information et par la formation (2008-2011 : 12 millions € pour l'IEVP-Sud).

#### Culture, dialogue politique

- **Euromed Heritage IV** : contribution à l'échange d'expériences sur le patrimoine culturel, création de réseaux et promotion de la coopération (2008-2012 : 17 millions €).
- **Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures** : mission de rapprocher les gens et les associations de part et d'autre de la Méditerranée, et de promouvoir le dialogue grâce à la mise en œuvre de projets appelant leur collaboration (2008-2011 : 7 millions €).
- **Projets en faveur de la paix au Proche-Orient (Partenariat pour la paix)** : soutenir les initiatives locales et internationales de la société civile en faveur de la paix, de la tolérance et de la non-violence au Proche-Orient (entre 5 et 10 millions € par an).

#### Economie

- **Accord d'Agadir – Projet de soutien de l'UE (phase II)** : réalisation d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange et intégration économique au niveau régional grâce à la consolidation du cadre institutionnel mis en place au titre de l'Accord d'Agadir (2008-2012 : 4 millions €).
- **FEMIP** : appuyer les efforts de la FEMIP visant à promouvoir le développement économique durable dans les pays partenaires méditerranéens par le biais d'investissements dans les

---

<sup>22</sup> [http://www.enpi-info.eu/list\\_projects\\_med.php?lang\\_id=450&lang\\_id=469](http://www.enpi-info.eu/list_projects_med.php?lang_id=450&lang_id=469)

infrastructures, et notamment pour encourager le développement du secteur privé (2007-2013 : 32 millions €par an).

- **FEMISE – Recherche socio-économique** : encourager le dialogue et la recherche sur les questions socio-économiques par le biais du financement d'un réseau d'instituts de recherche, et donner des avis aux pays partenaires méditerranéens concernant leurs réformes (2009-2012 : 4 millions €).
- **INVEST in MED** : réseau euro-méditerranéen d'organisations qui se consacrent à la promotion des investissements, à la facilitation des échanges commerciaux, au renforcement de la collaboration des PME et aux échanges des meilleures pratiques (2008-2011 : 9 millions €).
- **MEDSTAT III – Coopération statistique** : renforcer la capacité des autorités compétentes des pays partenaires méditerranéens à recueillir des statistiques actualisées, adaptées et pertinentes, garantissant la fiabilité et la cohérence (2010-2013 : 7 millions €).

### Energie

- **Développement d'un marché intégré de l'électricité entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie**, et entre ces mêmes pays et l'UE, par le biais de l'harmonisation de leur cadre juridique et réglementaire (2007-2010 : 4,9 millions €).
- **EAMGM II – Projet de marché euro-arabe du gaz dans le Mashreq** (2010-2013 : 5 million €).
- **MED-EMIP – Coopération dans le domaine de l'énergie** : plateforme en faveur du dialogue en matière de politique énergétique et d'échange d'expériences, dans la perspective d'un renforcement de la coopération euro-méditerranéenne, d'une intégration des marchés de l'énergie, et de l'amélioration de la sécurité et de la durabilité (2007-2010 : 4,1 millions €).
- **MED-ENEC II – Efficacité énergétique dans le secteur de la construction** : encourager l'efficacité énergétique et l'utilisation de l'énergie solaire dans le secteur de la construction par le biais d'un renforcement des capacités, d'instruments fiscaux et économiques et de projets-pilotes (2009-2013 : 5 millions €).
- **MED-REG II – Régulateurs de l'énergie** : soutient l'élaboration d'un cadre de réglementation moderne et efficace en matière d'énergie dans les pays partenaires méditerranéens et renforce leur coopération avec les régulateurs de l'énergie de l'UE (2010-2013 : 919 200 €).

### Environnement

- **Gestion durable de l'eau et dépollution de la mer Méditerranée** : mettre en vigueur des politiques de gestion durable de l'eau, diffuser les bonnes pratiques dans la région et soutenir l'initiative pour la dépollution de la mer Méditerranée (2009-2013 : 22 millions €).

- **Préparation à la grippe aviaire et aux pandémies mondiales de grippe** : recherche à minimiser l'impact socio-économique de la crise de la grippe aviaire dans les pays partenaires méditerranéens (2006-2011 : 10 millions €).
- **Protection civile (PPRD Sud)** : programme de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et catastrophes causées par l'homme (2009-2011 : 5 millions €).
- **Création du Plan solaire méditerranéen** (2010-2013 : 4,6 millions €).

#### Femmes

- **Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne** : soutenir l'égalité entre les sexes et l'application pleine et entière de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), développement des connaissances sur les violences à caractère sexiste (2008-2011 : 4,5 millions €).

#### Jeunesse

- **EuroMed Jeunesse IV** : soutenir et renforcer la participation et la contribution des organisations de jeunesse et des jeunes de la région euro-méditerranéenne au développement de la société et de la démocratie, tout en encourageant le dialogue et la compréhension mutuelle (2010-2013 : 5 millions €).

#### Justice, liberté et sécurité

- **Euromed Justice II** : contribution au développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération dans le domaine de la justice par le renforcement des capacités institutionnelles et administratives des pays partenaires et par la promotion de la bonne gouvernance (2008-2011 : 5 millions €).
- **Euromed Police II** : renforcer la coopération entre les forces de police de l'UE et des pays méditerranéens partenaires dans la lutte contre la criminalité organisée (2007-2010 : 5 millions €).

#### Migrations

- **Euromed Migration II et III** : contribuer au développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération en matière de migrations, et assister les pays partenaires à trouver des solutions aux diverses formes de migrations (2008-2011 : 5 millions € et 2011-2014 : 5 millions €).

### Société civile et autorités locales

**Programme régional « Société civile »** : œuvrer au renforcement de la société civile dans le sud de la région méditerranéenne en vue de susciter un débat plus démocratique au niveau national, comme dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, ainsi que dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (2010-2012 : 1 million €).

### Société de l'information

- **EUMEDRegNet – Coopération dans le domaine de la société de l'information** (2008-2012 : 5 millions €).

### Transport

- **GNSS II - Coopération dans le domaine de la navigation par satellite** : introduction opérationnelle de services de GNSS dans les pays partenaires méditerranéens (2010-2013 : 4,5 millions €).
- **Les autoroutes de la mer en Méditerranée – Liaisons de transports maritimes** : le projet promeut le concept des autoroutes de la mer et la création de meilleures liaisons de transport maritime dans la Méditerranée, grâce au soutien des ministères, des autorités portuaires, des douanes et des parties prenantes des secteurs privés (2007-2013 : 9 millions €).
- **Projet Euromed Aviation II**: promouvoir l'émergence d'un espace aérien euro-méditerranéen et la mise en place d'un marché ouvert et sûr de l'aviation dans les pays méditerranéens partenaires (2001-2013 : 4 millions).
- **Projet EuroMed Transport** : soutenir la mise en œuvre du Plan d'action régional de transport (PART) 2007-2013 pour la région méditerranéenne, en vue de la mise en place d'un système de transport intégré, efficace et sûr dans la région (2010-2012 : 6 millions €).
- **SAFEMED II - Sécurité maritime et prévention de la pollution** : promouvoir la coopération sur les questions de sûreté et sécurité maritimes, et la prévention de la pollution par les navires grâce à un appui technique (2009-2011 : 5,5 millions €).

#### **1.2.2.2 Coopération régionale IEVP-Est<sup>23</sup>**

##### **Objectifs**

L'UE souhaite renforcer les formes existantes de coopération régionale et sous-régionale avec les pays situés à l'Est de ses frontières.

---

<sup>23</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/enpi-east/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/enpi-east/index_fr.htm)



Les domaines prioritaires sont :

- les transports
- l'énergie
- la gestion durable des ressources naturelles
- la gestion des frontières et des flux migratoires, la lutte contre la criminalité organisée transnationale et les douanes
- les activités entre les peuples
- les mines terrestres, les débris de guerre explosifs, les armes de petit calibre et les armes légères

Montants 2007-2010 : 223 millions €

Zones éligibles

Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Fédération russe et Ukraine

Les programmes régionaux IEVP-Est<sup>24</sup>

Audiovisuel et média

- **Programme d'information & communication régionale** : booster, auprès du public, la connaissance et la compréhension de l'UE et de ses relations dans la zone de voisinage, notamment le soutien aux journalistes et aux médias d'information pour la production matérielle et pour la formation (2008-2011 : 19 millions € dont 12 millions pour le voisinage Sud et 7 pour le voisinage Est).

Culture, dialogue politique

- **Programme culture Partenariat oriental – Partie I** : renforcer les liens culturels régionaux et le dialogue au sein des pays du Partenariat oriental, et entre les réseaux culturels, les acteurs de ces pays et l'UE (2010-2013 : 3 millions €).

Economie

- **East-Invest – Soutien au secteur des PME** : soutenir le développement économique et faciliter le commerce régional par la contribution à l'amélioration de l'environnement d'affaire, notamment pour les PME et les réseaux. (2010-2013 : 7 millions €).

---

<sup>24</sup> [http://www.enpi-info.eu/list\\_projects\\_east.php?lang\\_id=450](http://www.enpi-info.eu/list_projects_east.php?lang_id=450)

## Energie

- **INOGATE** : programme de coopération Energie internationale entre l'UE et les Etats littoraux des Mers noire et Caspienne et leurs pays voisins. La coopération couvre les domaines du pétrole et du gaz, de l'électricité, de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique.

## Environnement

- **Protection civile (PPRD Est)** : renforcer les capacités et la participation des pays dans la prévention des désastres, la mise en place d'une réponse rapide, et faciliter la coopération avec l'UE et entre les pays eux-mêmes (2010-2013 : 6 millions €) : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine.
- **Fonds de Co-investissement dans le domaine de l'eau et des installations sanitaires** : en Arménie, Géorgie, Ukraine (2006-2010 : 10 millions €).
- **Application de la loi et de la gouvernance des forêts (FLEG)** : soutien aux gouvernements des pays participants, à la société civile et au secteur privé pour le développement d'une gestion saine et durable de la forêt, incluant la prévention d'activités illégales d'exploitation de forêts (2008-2011 : 6 millions €).
- **Soutien à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto (SKPI)** : soutenir la lutte contre le changement climatique par l'extension de mécanismes flexibles de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et du Protocole de Kyoto, et par le développement de stratégies d'atténuation et d'adaptation. (2008-2011 : 5 millions €).
- **Utilisation durable intégrée des terres des steppes eurasiennes** : promouvoir et faciliter la restauration, la conservation et la gestion durable de l'écosystème des steppes d'Eurasie (2007-2009 : 2,4 millions €) en Moldavie, Ukraine et Russie.
- **Gestion de la rivière transfrontière Kura - Phase II** : renforcement de la coopération régionale dans la surveillance et la gestion des ressources en eau du bassin de la rivière Kura, notamment par la formation, le renforcement des capacités, la rationalisation de la collecte des informations, l'information et l'échange de savoirs-faires (2008-2011 : 4 millions € et 1,2 millions pour l'équipement).

## Migrations

- **Mission d'assistance aux frontières de l'UE en Moldavie et en Ukraine (EUBAM)** : améliorer les capacités des services des douanes et des gardes aux frontières, soutenir le développement des capacités d'analyses de risques et améliorer la coopération avec les agences de renforcement de la législation, notamment en matière de surveillance, formation et conseil (2007-2009 : 24 millions €) en Ukraine et Moldavie.

- **Soutien aux systèmes de gestion intégrée des frontières dans le Sud du Caucase (SCIBM) :** soutenir l'introduction de principes de management intégré des frontières européennes en Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie et encourager la coopération afin de faciliter la mobilité et augmenter la sécurité (2009-2012 : 6 millions €).

#### Transport

- **TRACECA (Transport Corridor Europe-Caucasus-Asia) :** Programme de coopération de transport international entre l'UE et ses partenaires de l'Europe de l'Est, du Sud du Caucase et de l'Asie centrale. Les domaines concernés sont le transport maritime, l'aviation, les routes et les rails, la sécurité des transports et les infrastructures de transport.

### 1.2.2.3 Coopération interrégionale (Programme Interrégional PIR)<sup>25</sup>

#### Objectifs

Le programme interrégional a été mis en place afin de soutenir les régions méridionales et orientales relevant de l'IEVP. Ce type de programme est nécessaire, car certaines activités d'aide sont gérées à l'échelle interrégionale pour des raisons d'efficacité et de souplesse. Le programme interrégional vise également à renforcer le dialogue et la coopération entre l'Union européenne et ses voisins orientaux et méridionaux.

Montants 2007-2010 : 523,9 millions €

#### Zones éligibles

Tous les pays du voisinage sud et est.

#### Actions financées

La coopération régionale est particulièrement utile pour des activités ascendantes à petite échelle, qui requièrent une réponse rapide et souple, pour certaines activités menées par des organisations internationales, et pour des programmes qui sont mis en œuvre pour la première fois dans une région, dans laquelle il est difficile de prévoir la demande ou d'allouer des fonds entre les pays. Il comporte trois volets prioritaires :

- la promotion de la réforme
- la promotion de l'enseignement supérieur
- la promotion du dialogue interrégional

#### Les programmes interrégionaux

- **TAIEX (Technical Assistance and Information Exchange)** offre une assistance et des conseils pendant une courte durée lors de la mise en œuvre des plans d'action au titre de la PEV.

---

<sup>25</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/irc/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/irc/index_fr.htm)

- **SIGMA (Support for Improvement in Governance and Management)** est une initiative conjointe de la CE et de l'OCDE pour améliorer le travail des pouvoirs publics dans des domaines tels que la réforme administrative, les marchés publics, l'éthique du secteur public, la lutte contre la corruption et le contrôle interne et externe des finances.
- **CIUDAD – Développement urbain durable** : aider les gouvernements locaux des pays du Voisinage à s'attaquer durablement aux problèmes de développement urbain, en encourageant la coopération entre les acteurs locaux et leurs homologues de l'UE (2009-2013 : 14 millions € pour la région Sud et Est). Entre 2009 et 2012 il cofinance 21 projets locaux dans le Voisinage Sud et Est.
- **FIV Facilité d'investissement de voisinage** : mécanisme financier innovant visant à mobiliser des ressources additionnelles pour couvrir les besoins d'investissement en infrastructure dans la région du voisinage, notamment dans les secteurs du Transport, de l'Energie, de l'Environnement et du secteur Social. Cette Facilité apporte également un soutien au secteur privé, via notamment des opérations de capital à risque pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME) (2007-2013 : 745 millions €).
- **Jumelage** : aider les pays candidats à l'adhésion à acquérir les compétences et l'expérience indispensables pour adopter et mettre en oeuvre l'acquis communautaire. Les projets de jumelage permettent d'unir les compétences du secteur public des États membres de l'Union européenne et des pays bénéficiaires afin de renforcer les activités de coopération.

#### 1.2.2.4 Coopération transfrontalière - IEVP CTF<sup>26</sup>

##### Objectifs

La Coopération transfrontalière (CTF) est l'une des grandes priorités de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Elle vise à renforcer la coopération entre les États membres et les pays partenaires le long de la frontière extérieure de l'Union européenne.

La stratégie CTF poursuit quatre objectifs majeurs :

- Promouvoir le développement économique et social dans les régions frontalières
- Relever les défis communs
- Assurer des frontières efficaces et sûres
- Promouvoir la coopération entre les personnes

Montants 2007–2013: 1,118 milliards €

Budget indicatif sur la période 2007-2010 : 583,28 millions € (274,92 millions de l'IEVP et 308,36 millions du FEDER). L'IEVP CTF est en effet financé conjointement par l'IEVP et par le Fond Européen de Développement Régional.

Les programmes sont cofinancés par les autorités nationales généralement à hauteur de 10%.

##### Zones éligibles

<sup>26</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/enpi-cross-border/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/enpi-cross-border/index_fr.htm)

Tous les pays de l'IEVP Est et Sud

### Actions financées

Trois types de programmes ont été mis sur pied:

- Des programmes relatifs aux frontières terrestres entre deux ou plusieurs pays qui partagent une frontière commune (ou des frontières maritimes proches)
- Des programmes établis en rapport avec une route maritime
- Des programmes couvrant un bassin maritime

Quinze programmes ont été élaborés dans le cadre du volet de coopération transfrontalière de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (CTF IEVP) engagés 20 États membres pour la période 2007-2013.

### Mise en œuvre

L'une des innovations majeures du volet CTF de l'IEVP tient au fait que les programmes associant des régions des deux côtés de la frontière de l'UE partagent un budget unique, des structures de gestion communes, un cadre juridique commun et des règles de mise en œuvre qui confèrent aux programmes un partenariat pleinement équilibré entre les pays participants.

### Les programmes frontières terrestres

#### ▪ **Programme Kolarctique-Russie**

L'objectif est d'atténuer le caractère périphérique des régions frontalières des pays concernés et les problèmes qui en découlent ainsi que de promouvoir la coopération transfrontalière multilatérale.

Montant 2007-2013 : 28,241 millions €

Les zones admissibles sont les régions frontalières de Finlande (autorité de gestion), Suède, Norvège, Russie.

#### ▪ **Programme Carélie-Russie**

L'objectif du programme est d'augmenter le bien-être dans la région. Les priorités sont le développement économique et social, les défis communs, les frontières sécurisées et efficaces, et l'amélioration de la qualité de vie.

Montant 2007-2013 : 23,2 millions €

Les zones admissibles sont les régions frontalières de Finlande (autorité de gestion) et Russie.

#### ▪ **Programme Finlande du Sud Est – Russie**

L'objectif consiste à promouvoir la position du territoire en tant que zone économique intégrée et centre de transports et de logistique afin de renforcer sa compétitivité et son attrait pour les investisseurs et d'améliorer la situation environnementale et le niveau de vie.

Montant 2007-2013 : 36,185 millions €

Les zones admissibles sont les régions frontalières de Finlande (autorité de gestion) et Russie.

#### ▪ **Programme Estonie-Létonie-Russie**

L'objectif est de promouvoir les activités communes de développement pour améliorer la compétitivité de la région. Les priorités sont aussi les défis communs et la promotion de la coopération entre les citoyens.

Montant 2007-2013 : 47 millions €

Les zones admissibles sont les régions frontalières de Létonie (autorité de gestion), Estonie et Russie.

▪ **Programme Lettonie, Lituanie, Belarus**

L'objectif est d'améliorer la cohésion territoriale de la région frontalière lettone, lituanienne et biélorussienne et d'assurer le bien-être économique et social ainsi que l'identité culturelle de ses habitants.

Montant 2007-2013 : 41,737 millions €

Les zones admissibles sont les régions frontalières de Lituanie (autorité de gestion), Lettonie, Belarus.

▪ **Programme Lituanie-Pologne-Russie (Kaliningrad)**

Les priorités sont la résolution des défis et des problèmes communs tels que l'environnement et l'accessibilité, ou encore le développement sociale, économique et spatial.

Montant 2007-2013 : 132,13 millions €

Les zones admissibles sont les régions frontalières de Lituanie, Pologne (autorité de gestion) et Russie.

▪ **Programme Pologne-Belarus-Ukraine**

Les priorités sont d'augmenter la compétitivité dans la zone frontalière, d'améliorer la qualité de vie et de favoriser les échanges et la coopération.

Montant 2007-2013 : 186,2 millions €

Les zones admissibles sont les régions frontalières de Pologne (autorité de gestion), Belarus et Ukraine.

▪ **Programme Hongrie-Slovaquie-Roumanie-Ukraine**

Le Programme a quatre priorités : le développement économique et social, l'amélioration des qualités environnementales, l'augmentation de l'efficacité des frontières et le soutien à la coopération et les échanges.

Montant 2007-2013 : 68,63 millions €

Les zones admissibles sont les régions frontalières de Hongrie (autorité de gestion), Slovaquie, Roumanie et Ukraine.

▪ **Programme Roumanie-Moldavie-Ukraine**

Les objectifs sont de développer l'économie, confronter les défis environnementaux et améliorer la préparation aux situations de crise. Il s'agit aussi de promouvoir une meilleure interaction entre les gens et les communautés.

Montant 2007-2013 : 126,72 millions €

Les zones admissibles sont les régions frontalières de Roumanie (autorité de gestion), Moldavie et Ukraine.

#### Les programmes établis en rapport avec une route maritime

- **Programme CTF Atlantique**

Montant 2007-2013 : 32,16 millions €

- **Programme Italie (Sicile)-Tunisie**

L'objectif est d'encourager l'intégration économique, institutionnelle et culturelle des régions tunisiennes et siciliennes par un processus de développement durable conjoint dans le contexte de la coopération transfrontalière.

Montant 2007-2013 : 25,191 millions €

Les zones admissibles sont des régions d'Italie (Sicile) (autorité de gestion) et de Tunisie.

#### Les programmes couvrant un bassin maritime

- **Programme Mer Noire**

Les objectifs sont le développement social et économique durable de la région, dont le développement des économies locales, les défis environnementaux et une meilleure intégration entre les gens.

Montant 2007-2013 : 18,3 millions €

Les zones admissibles sont les régions frontalières d'Arménie, Bulgarie, Géorgie, Moldavie, Turquie, Ukraine, Roumanie (autorité de gestion), Grèce.

- **Programme région de la Mer Baltique**

Le programme a pour principal objectif stratégique d'appuyer le développement durable pour favoriser la concurrence et l'intégration régionale.

Montant 2007-2013: 22,6 millions €

Les zones admissibles sont les régions frontalières du Belarus, Danemark, Estonie, Finlande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Suède, Allemagne (autorité de gestion).

- **Programme Mer Méditerranée**

L'objectif général est de contribuer à promouvoir le processus de coopération durable et harmonieuse au niveau du Bassin de la Méditerranée en traitant les défis communs et en valorisant ses potentialités endogènes. Les priorités du programme sont :

- La promotion du développement socio-économique et le renforcement des territoires : innovation, recherche, renforcement des filières économiques, planification territoriale
- La promotion de la durabilité environnementale au niveau du Bassin : prévention et réduction des facteurs de risques, valorisation du patrimoine naturel, promotion et utilisation d'énergies renouvelables

- La promotion de meilleures conditions et modalités de circulation des personnes, des marchandises et des capitaux : soutien au flux de personnes, amélioration des conditions et modalités de circulation
- La promotion du dialogue culturel et de la gouvernance locale : appui à la mobilité, échanges et formations, soutien à la créativité artistique et amélioration du processus de gouvernance au niveau local.

Montant 2007-2013: 173,6 millions €

Les zones admissibles sont des régions d'Algérie, Autorité Palestinienne, Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie-Sardaigne (autorité de gestion), Jordanie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Portugal, Royaume-Uni, Syrie, Tunisie, Turquie.



### 1.3 Fonds Européen de Développement FED



#### Objectifs

Le FED<sup>27</sup> est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération au développement aux États ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Le 10<sup>ème</sup> FED (2008-2013) est régi par l'accord de partenariat ACP-CE ou accord de Cotonou (signé en 2000 et révisé en 2005) et par la version modifiée de la décision d'association outre-mer. Il a pour objectif de promouvoir et d'accélérer le développement économique, culturel et social, de contribuer à la paix et à la sécurité et de promouvoir un environnement politique stable et démocratique.

Le Montant 2008-2013 : 22, 682 milliards €

21, 966 milliards € sont alloués aux pays ACP :

- 17,766 milliards € pour des programmes indicatifs nationaux et régionaux
- 2,7 milliards € pour la coopération intra-ACP et interrégionale
- 1,5 milliards € pour le financement de la facilité d'investissement

286 millions € pour les PTOM

430 millions € pour les dépenses d'appui de la Commission Européenne

La ligne budgétaire du FED ne fait pas encore partie du budget communautaire. Le FED est financé par les États-membres et est soumis à ses propres règles financières. Néanmoins, la Commission demande depuis longtemps son intégration dans le budget de l'UE.

La création de "montants d'incitation" pour chaque pays est une innovation du dixième FED.

#### Zones éligibles

79 pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et les PTOM (Pays et Territoires d'Outre Mer)

#### Actions financées

<sup>27</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/edf\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/edf_fr.htm)

- Développement économique (développement sectoriel, secteur privé dynamique)
- Développement social et humain (éducation, formation, santé, lutte contre le SIDA, sécurité de l'eau, jeunesse, culture)
- Coopération et intégration régionales (marchés régionaux, stimulation des investissements transfrontaliers, coopération régionale)
- Questions thématiques et à caractère transversal (genre, environnement, développement institutionnel)

Les programmes financés se font au travers des :

- Coopération régionale
- Coopération par pays
- Coopération sectorielle

#### Bénéficiaires éligibles

Les États, autorités déconcentrées et décentralisées, organismes régionaux ou Interétatiques, mixtes, organismes publics ou semi-publics nationaux et/ou régionaux, sociétés, entreprises et autres organisations et agents économiques privés des intermédiaires financiers ACP ou UE, etc.

#### Mise en oeuvre

Le FED octroie ses aides par des subventions gérées conjointement par les délégations de la CE et les gouvernements des Etats ACP. Des capitaux à risques et prêts au secteur privé sont gérés par la BEI.

### 1.3.1 Coopération Régionale<sup>28</sup>

#### 1.3.1.1 Programme-cadre UE-ACP sur la microfinance

##### Objectif

Le Programme a pour objectif d'aider les plus vulnérables des pays ACP à améliorer leur accès aux produits et services financiers dont ils ont besoin, encourager l'autonomie des consommateurs et favoriser la finance responsable. Il adopte une approche de consolidation des systèmes financiers qui fait de la viabilité des institutions l'élément crucial de la fourniture des services microfinanciers. Le Programme soutient le développement de solutions innovantes et l'adoption de méthodes de référence dans le secteur de la microfinance. Il prend appui sur des expériences de microfinancement réussies dans les pays ACP et encourage l'apprentissage sud-sud.

Montant 2010-2014 : 15 millions €

##### Actions financées

Le Programme comporte trois axes d'intervention dans les pays ACP :

##### Bâtir et renforcer les capacités des acteurs de la microfinance

- Appel à proposition : Un appel sera lancé en 2011. Il vise à renforcer les capacités institutionnelles des acteurs de la microfinance dans les pays ACP. Les subventions octroyées aux IMF doivent permettre d'étendre leur couverture par le biais de mécanismes et de produits novateurs de prestation de services, et pour accroître la transparence. La plupart des subventions apportent un

<sup>28</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/index_fr.htm)

soutien à des IMF déjà existantes. La valeur des subventions accordées varie généralement entre 250 000 et 1 million d'euros.

- Fonds ponctuel d'assistance technique : La Microfinance possède aussi un petit fonds ponctuel d'assistance technique destiné à traiter les besoins qui n'étaient pas bien couverts par l'appel d'offre. Ce fonds concerne des initiatives de soutien aux Caraïbes, aux acteurs de la microfinance du Pacifique et aux décideurs politiques des pays ACP :
  - **Programme Carib-cap** : financé par le Fonds multilatéral d'investissement de la Banque interaméricaine de développement (BID), de la Caribbean Development Bank et de la CE pour mettre en œuvre un projet de renforcement des capacités qui permette aux institutions de microfinance (IMF) des Caraïbes d'améliorer leur performance financière et leur portée
  - **Le Pacific Financial Inclusion Programme** : financé entre autre par l'UE et le PNUD pour contribuer au développement d'une offre durable de services financiers favorables aux pauvres, proposés par une gamme variée d'acteurs, incluant les banques, IMF, opérateurs de téléphonie etc., grâce à la technologie et à d'autres formes de services bancaires à distance à travers la région Pacifique
  - Pour la cinquième année consécutive, le Programme UE/ACP pour la microfinance offre 15 bourses à des décideurs politiques des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) pour participer à la Formation en Microfinance Boulder à Turin, en Italie

#### Promouvoir la notation des institutions de microfinance et encourager les améliorations

Le Programme fournit des subventions pour le cofinancement de la notation et des campagnes de sensibilisation dans les pays ACP, encourage l'amélioration des informations concernant le marché et contribue à renforcer les capacités des prestataires de notation.

#### Améliorer l'efficacité et la transparence du marché de la microfinance

En coopération avec le Groupe consultatif d'assistance aux pauvres, (CGAP), le Programme travaille à améliorer l'accès à la finance dans les pays ACP. Le CGAP contribue à rendre les marchés de microfinance des pays ACP plus efficaces et plus transparents en appuyant une infrastructure solide et bien établie, des institutions vigoureuses caractérisées par une offre de produits diversifiés et des politiques favorables.

#### Mise en oeuvre

Une équipe d'Assistance technique a été recrutée pour coordonner et assister le Secrétariat ACP dans la mise en place de ce nouveau programme.

### **1.3.1.2 Facilité UE-ACP pour l'eau<sup>29</sup>**

#### Objectif

- contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) spécifiques à l'eau et à l'assainissement : réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes privées d'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de base, conditions essentielles à la réduction des mortalités infantiles et maternelles et à la lutte contre les maladies.

<sup>29</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/water/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/water/index_fr.htm)

- Participer à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des ressources en eau, au développement durable et à l'entretien des infrastructures hydrauliques.

Montant 2008-2013 : 200 millions €

- 110 millions € et 40 millions € pour les projets sélectionnés au travers de l'appel à propositions.
- 40 millions € pour un mécanisme de pooling.

#### Actions

- Deux appels à propositions ont été lancés au début de l'année 2010 : « Eau, assainissement et promotion de l'hygiène pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement » et « Partenariats pour le renforcement des capacités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les pays ACP ».
- Un mécanisme de pooling implique des donateurs et des institutions financières de développement destiné à des projets moyens d'infrastructures d'eau et d'assainissement.

#### Bénéficiaires éligibles

Les acteurs étatiques et non étatiques des pays ACP et UE, les autorités locales et les organisations internationales.

#### 1.3.1.3 Facilité UE-ACP pour l'énergie<sup>30</sup>

##### Objectif

- Financer des projets d'investissement et des activités liées à la gouvernance et au renforcement des capacités, dans le but d'améliorer l'accès aux services énergétiques durables et modernes pour les populations pauvres des pays ACP vivant en milieu rural et périurbain.
- Contribuer au combat contre le changement climatique en donnant la priorité aux projets d'énergie renouvelable et aux mesures d'efficacité énergétique.

La deuxième Facilité Energie (2009-2013) met particulièrement l'accès sur :

- L'accès aux services énergétiques dans une perspective pro-pauvres
- Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'utilisation des ressources locales et des solutions décentralisées
- Une utilisation productive de l'énergie au-delà du service de base
- La cohérence avec les cadres de planification des pays partenaires
- La promotion de politiques et de stratégies énergétiques saines
- L'élimination d'obstacles à la participation du secteur privé

Montant 2009-2013 : 200 millions €

##### Actions financées

<sup>30</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/energy/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/energy/index_fr.htm)

- 65 projets ont été sélectionnés pour être financés suite à un appel à propositions de 100 millions d'euros, lancé en novembre 2009.
- un deuxième appel devrait être lancé en 2011.
- Le Mécanisme de pooling combine des subventions de la deuxième Facilité Energie avec des prêts provenant d'institutions financières multilatérales et bilatérales de l'UE. Il est destiné à des projets moyens d'accès à l'énergie de plus grande dimension.
- Un soutien à la gouvernance et au développement de politiques et de stratégies énergétiques dans les pays partenaires par la Facilité de Dialogue et de Partenariat de l'Initiative de l'Union Européenne pour l'Energie.

#### Bénéficiaires éligibles

Tous les Etats ACP ayant ratifié l'Accord de Cotonou révisé, les organismes publics et privés, les organisations intergouvernementales composées principalement d'Etats souverains ou Etats membres du groupe ACP et les acteurs de la société. Tous les organismes publics et privés de l'UE ainsi que les acteurs de la société civile (ONG ou autres).

#### 1.3.1.4 Facilité pour le soutien à la paix en Afrique - APF<sup>31</sup>

##### Objectif

Les objectifs de l'instrument suivent les priorités du Partenariat 'Paix et Sécurité' de la Stratégie Conjointe Afrique-UE. , En 2007, l'Union Africaine (UA) et l'UE ont décidé d'élargir le champ de la Facilité de Paix pour l'Afrique (APF) afin de couvrir la prévention des crises et la stabilisation post-conflit

Montant 2004-aujourd'hui : 740 millions €

- Renforcement des capacités: 100 million €
- Opérations de Soutien à la Paix (PSOs): 600 millions €
- Early Response Mechanism (ERM) : 15 millions €
- Imprévus : 40 millions €

##### Programmes de renforcement des capacités

- **Le renforcement de département Paix et Sécurité de la Commission de l'Union Africaine.**
- **Le renforcement des capacités dans la prévention des crises** (Système d'Alerte Rapide)
- **Le renforcement des capacités de planification et de gestion de la Commission de l'Union Africaine, des Communautés Economiques Régionales et des Communautés et de la Force Africaine en Attente.**

##### Opérations de Soutien à la Paix (PSOs)

- **Missions de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM)** : l'objectif est de fournir un soutien aux Institutions Fédérales Transitoires dans leurs efforts de stabilisation du pays et dans la poursuite du dialogue politique et de la réconciliation. AMISOM a également pour mandat de faciliter

<sup>31</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/peace/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/peace/index_fr.htm)

l'acheminement de l'aide humanitaire et de créer les conditions nécessaires à la reconstruction, la réconciliation et au développement durable en Somalie.

- **Mission de consolidation de la paix en République Centrafricaine (MICOPAX)** : l'objectif est de contribuer à la paix et la sécurité de manière durable en RCA par la création de conditions préalables au développement durable dans le pays.

### Early Response Mechanism

L'objectif est de doter l'Union Africaine et les Communautés Economiques Régionales d'une source immédiate de fonds disponibles pour des actions urgentes ayant pour objectif la prévention, la gestion et la résolution des crises.

### 1.3.2 Coopération par Pays<sup>32</sup>

Les actions principales sont mises en œuvre sous forme de projet.

Ex :

#### Comores

La coopération se concentre sur deux domaines d'intervention : l'entretien et la réhabilitation des infrastructures routières et l'éducation.

Montant 2008-2013 : 49 millions €

- Infrastructures de transport : 27 millions €
- Education : 11,25 millions €
- Autres programmes appui à la gouvernance) 6,75 millions €

#### Madagascar

Les domaines d'intervention sont les infrastructures de transports, le développement rural, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la sécurité alimentaire et l'appui budgétaire macro-économique.

Montant 2008-2013 : 577 millions €+ 11,2 millions € en cas d'imprévus :

- Infrastructures et transports : 40%
- Développement rural : 20%
- Appui budgétaire : 30 %
- Autres programmes (intégration régionale, bonne gouvernance, etc.) : 10 %

#### Sénégal

La coopération se concentre sur trois domaines d'intervention : le soutien à l'intégration régionale et au commerce, les infrastructures d'assainissement, et le soutien budgétaire pour la lutte contre la pauvreté.

Montant 2008-2013 : 297,8 millions €

- Intégration régionale : 75 millions €
- Assainissement : 40 millions €
- Appui budgétaire : 150 millions €
- Hors secteur de concentration (appui institutionnel aux ANE, facilité de coopération technique, culture, migration : 23 millions €
- Besoin imprévu (aide d'urgence) : 9,8 millions €

<sup>32</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/country-cooperation/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/country-cooperation/index_fr.htm)

### 1.3.3 Coopération sectorielle<sup>33</sup>

La Commission finance un ensemble de programmes afin de mettre sur pied des solutions répondant à des problèmes et des besoins communs.

#### 1.3.3.1 Croissance économique

##### Programmes d'assistance technique liée au commerce

###### ▪ Facilité TradeCom

Le programme est divisé en trois composantes complémentaires : Renforcer les capacités d'analyse et de recherches locales en ce qui concerne la formulation de politiques commerciales ; fournir une assistance technique immédiate par le recrutement d'experts en matière commerciale et de formation de cadres et de négociateurs du commerce international ; renforcer les capacités des institutions concernées pour le commerce international.

La Facilité est aussi responsable pour la mise en œuvre des activités liées aux négociations des Accords de Partenariats Economiques.

Montant 2008-2013 : 50 millions €

Bénéficiaires éligibles : Les 79 pays ACP, les organisations d'intégration régionales telles que le l'Union Africaine, les universités, les ONG, les chambres de commerce et organisations professionnelles, les organismes représentant les consommateurs.

###### ▪ ACP MST Programme - Intégration des pays ACP dans le système commercial multilatéral de l'OMC

Le programme est divisé en deux composantes complémentaires : Le soutien aux négociations commerciales de l'OMC et sur la mise en œuvre des accords; l'aide aux pays ACP les moins avancés.

Montant 2008-2013 : 50 millions €

Bénéficiaires éligibles : les Organisations d'Intégration Régionales, les ministères et départements opérant dans le secteur du commerce, les organisations de la Société Civile, les organisations du Secteur Privé, les centres de recherche et universités.

##### Développement du secteur privé

###### La stabilité macro-économique et la promotion d'un environnement propice aux affaires

###### ▪ BizClim II – ACP Business Climate

Son activité s'articule autour de 2 pôles : l'assistance technique pour les bénéficiaires ACP (Ministères, Chambres de Commerce, Organisations régionales) et le soutien financier dans la recherche et la génération de solutions innovantes pour favoriser le développement du secteur privé et le conseil et l'accompagnement en matière de partenariats publics-privés.

Montant 2006-2009 : 20 millions € Programme relancé depuis août 2010.

###### ▪ African Economic Outlook - Perspectives Economiques en Afrique

<sup>33</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/sector-cooperation/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/sector-cooperation/index_fr.htm)

La CE soutient financièrement cette initiative conjointe de l'OCDE et de la Banque Africaine de Développement (BAfD). Il s'agit de la publication annuelle d'un rapport qui a pour vocation de fournir des informations fiables sur l'évolution économique et sociale du continent africain et sur les perspectives à court terme.

- **PPTE - Pays Pauvres Très Endettés**

Cette initiative a été proposée par la Banque mondiale et le FMI comme une approche coordonnée pour ramener la dette extérieure des pays pauvres à un niveau soutenable. La CE participe à l'initiative comme bailleur et comme créancier.

- **PEFA - Public Expenditure and Financial Accountability – Dépenses Publiques et Responsabilité Financière**

C'est un Programme de partenariat parrainé par la BM, le FMI, la CE, le Département britannique pour le développement international, le Ministère français des Affaires étrangères, le Ministère des Affaires étrangères de la Norvège, le Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques de la Suisse, le Partenariat avec l'Afrique. Il contribue aux efforts collectifs déployés par de nombreuses parties prenantes pour évaluer et développer les systèmes de la gestion des finances publiques et offre une plate-forme commune de dialogue.

#### La promotion de l'investissement et de la coopération interentreprises

- **PRO€INVEST**

L'objectif du programme est de promouvoir l'investissement et les flux de technologies vers les entreprises opérant dans des secteurs clés dans les pays ACP à travers le support des organisations intermédiaires ou des associations professionnelles ; le développement d'accords inter-entreprises au niveau régional et national, ainsi qu'entre des petites et moyennes entreprises de pays ACP et celles de l'UE. Le mécanisme principal de la mise en œuvre est l'appel d'offres.

Montant 2002- mars 2011 : 110 millions €

#### Le financement de l'investissement et le développement des marchés financiers

Dans le cadre de la Facilité d'Investissement, la Banque européenne d'investissement finance de projets à travers des instruments financiers tels que prêts, participation aux fonds propres, ou encore garanties pour des projets d'investissement. Sont éligibles la plupart des secteurs productifs, ainsi que, plus particulièrement, le secteur financier. L'enveloppe de la FI est 2,2 milliards €

#### La promotion des services aux entreprises

Le Centre pour le Développement de l'Entreprise soutient le développement du secteur privé dans les pays ACP en fournissant des services non financiers aux entreprises dans le but d'améliorer leur productivité et de renforcer leur compétitivité et en promouvant les initiatives conjointes des opérateurs européens et ceux des pays ACP. Ce soutien est fourni de façon prépondérante par le biais de programmes sectoriels s'adressant à un groupe de petites et moyennes entreprises dans des pays et régions déterminées.

#### Le soutien aux micro-entreprises par le développement de la micro-finance

- **Programme cadre ACP – UE sur la Microfinance**

Il soutient le développement d'opérations de microfinance saines par le renforcement de la capacité des acteurs de la micro-finance et l'accroissement de l'efficacité et de la transparence. Le Programme



visé également à améliorer l'efficacité générale des opérations de micro-finance dans les pays ACP. Il est doté d'un budget de 15 millions d'euros.

- **Santé et éducation**
- **Bonne gouvernance**
- **Agriculture**
- **Ressources naturelles**
- **Infrastructure**

## 1.4 Instrument d'aide de pré-adhésion IAP<sup>34</sup>

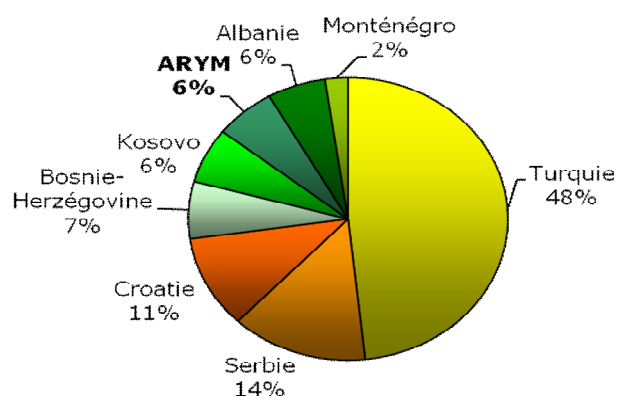


### Objectifs

L'UE offre une assistance aux pays engagés dans un processus d'adhésion à l'Union Européenne (statut de candidats tels que la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Turquie ou candidats potentiels comme l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, y compris le Kosovo) en soutenant le processus de stabilisation et d'association. L'IAP vise ainsi à améliorer l'efficacité et la cohérence de l'aide afin que ces pays puissent s'aligner progressivement sur les normes et politiques de l'Union européenne en vue de leur adhésion.

Le Montant 2007-2013 : 11,468 milliards €

Répartition 2007-2013 proposée par la Commission Européenne :



### Zones éligibles

<sup>34</sup> [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/funds/ipa/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/ipa/index_fr.htm)

Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine ARYM, Monténégro, Serbie dont le Kosovo, Turquie.

### Actions financées

Les interventions comportent 5 volets :

- Aide à la transition et renforcement des institutions (56%).
- Coopération transfrontalière (5%) : actions de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.
- Développement régional (20%) : élaboration de principes d'action et préparation à la mise en œuvre et la gestion de la politique de cohésion de la Communauté.
- Développement des ressources humaines (11%) : élaboration de principes d'action et préparation à la mise en œuvre et la gestion de la politique de cohésion de la Communauté.
- Développement rural (8%) : élaboration de principes d'action et préparation à la mise en œuvre et la gestion de la Politique Agricole Commune de la Communauté et les politiques connexes.

Les volets 3, 4 et 5 sont élaborés en accord avec les Fonds structurels et ne concernent que les pays candidats.

Autres actions :

- Facilité société civile (budget 2008-2010 : 130 millions €) : renforcement des capacités des ONG, coopération en réseaux, transfert de connaissances.
- Facilité pour le développement socio-économique : créer des effets de leviers sur les investissements en mixant prêts et dons.
  - Facilité énergétique
  - PME/TPE : fonds européens pour l'Europe du Sud-Est
  - Facilité infrastructure

### Bénéficiaires éligibles

Les personnes physiques et morales ainsi que les organisations internationales peuvent participer aux procédures de marchés publics ou de contrats de subvention. Pour cela, les personnes physiques doivent être ressortissantes de, ou les personnes morales établies dans : un État membre de l'UE ou de l'Espace économique européen (EEE); un pays bénéficiaire de l'IAP ou de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP).

### Mise en œuvre

L'octroi de l'aide se fait sous forme de subventions et marchés publics publiés dans des appels à propositions et des investissements. Il peut également s'agir de coopération administrative associant des experts détachés des États membres ou encore du soutien budgétaire.

## 1.4.1 Programmes pour tous les pays bénéficiaires

### 1.4.1.1 Volet «aide à la transition et renforcement des institutions»

Ce volet vise à financer le renforcement des capacités et des institutions. Il soutient les mesures pour assurer la stabilisation et la transition vers une société démocratique et une économie de marché.

#### **1.4.1.2 Volet «coopération transfrontalière»<sup>35</sup>**

Ce volet soutient les pays bénéficiaires dans le domaine de la coopération transfrontalière, entre eux, avec les États membres de l'UE, ou dans le cadre d'actions transnationales ou interrégionales. Il peut aussi financer la participation à des programmes de coopération transnationale (sous les fonds structurels) ou des programmes concernant les bassins maritimes (sous l'IEVP).

- **Programme 2007-13 coopération transfrontalière IAP Adriatic**

L'objectif est le renforcement des capacités de développement durable de la région de l'Adriatique par une stratégie concertée entre partenaires des zones admissibles. Il contient trois objectifs spécifiques : favoriser une croissance économique durable, développer davantage l'attractivité et la qualité de vie dans les régions frontalières maritimes, promouvoir la cohésion sociale et la coopération (budget 2007-2009 : 90 millions €).

- **Programme 2007-2013 coopération transfrontalière IAP Bulgarie-Serbie IAP**

L'objectif consiste à renforcer la cohésion territoriale dans la région ainsi que la compétitivité et la durabilité de son développement grâce à la coopération dans les domaines économique, social et environnemental, de part et d'autre des frontières administratives (budget 2007-2009 : 11,6 millions €).

- **Programme 2007-2013 coopération transfrontalière IAP Bulgarie – Ancienne République Yougoslave de Macedoine**

L'objectif est de développer durablement la zone frontalière pour favoriser la coopération européenne et l'intégration (budget 2007-2009 : 6,6 millions €).

- **Programme 2007-2013 coopération transfrontalière IAP Bulgarie-Turquie**

Son objectif stratégique est de parvenir à un développement durable et équilibré en exploitant les atouts de la coopération transfrontalière dans la région, de manière à contribuer au renforcement de la coopération européenne (budget 2007-2009 : 10 millions €).

- **Programme 2007-2013 coopération transfrontalière IAP Grèce- Ancienne République Yougoslave de Macedoine**

L'objectif consiste à rehausser le niveau de vie de la population en promouvant le développement durable au niveau local, dans la région transfrontalière. Ses volets économique, social et environnemental intègrent le concept de développement durable (budget 2007-2009 : 11,6 millions €).

- **Programme 2007-2013 coopération transfrontalière IAP Grèce-Albanie**

L'objectif consiste à améliorer le niveau de vie de la population en promouvant le développement durable au niveau local, dans la région transfrontalière. Les volets économique, social et environnemental du programme intègrent le concept de développement durable. (budget 2007-2009 : 10,2 millions €).

- **Programme 2007-2013 coopération transfrontalière IAP Hongrie-Croatie**

---

<sup>35</sup> [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/funds/ipa/crossborder\\_en.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/ipa/crossborder_en.htm)

L'objectif du programme est un développement fondé sur la culture et le savoir, s'appuyant sur une gestion adéquate du patrimoine naturel et culturel de la région et sur des interactions socio-économiques entre les deux côtés de la frontière. (budget 2007-2009 : 19,3 millions €).

- **Programme 2007-2013 coopération transfrontalière IAP Hongrie-Serbie**

L'objectif général du programme est de créer une région harmonieuse sur la base d'une coopération et d'un environnement durable et sûr (budget 2007-2009 : 18,5 millions €).

- **Programme 2007-2013 coopération transfrontalière IAP Roumanie-Serbie**

L'objectif est de parvenir à un développement socio-économique plus équilibré et durable de la zone frontalière roumano-serbe, au moyen d'actions et de projets transfrontaliers communs menés par les parties prenantes serbes et roumaines (budget 2007-2009 : 19 millions €).

- **Programme 2007-2013 coopération transfrontalière IAP Slovénie-Croatie**

L'objectif est de rendre hautement compétitive la région et de procurer à ses habitants des conditions d'existence s'inscrivant dans la durée et la prospérité (budget 2007-2009 : 15,7 millions €).

## 1.4.2 Programmes pour les pays candidats uniquement

### 1.4.2.1 Volet «développement régional»<sup>36</sup>

Ce volet vise à soutenir la préparation des pays à la mise en œuvre de la politique communautaire de cohésion, plus particulièrement au FEDER et au Fonds de cohésion. Il s'agit d'assistance technique dans des domaines tels que les transports, l'environnement, la cohésion économique. Il est géré par la Commission Européenne DG Regio.

### 1.4.2.2 Volet «développement des ressources humaines»

Ce volet concerne la préparation à la participation à la politique de cohésion et au Fonds social européen. L'objectif est de renforcer le capital humain à travers l'éducation et la formation et aider à combattre l'exclusion. Il est géré par la Commission Européenne DG Empl.

### 1.4.2.3 Volet «développement rural»

Il porte sur la préparation à la politique agricole commune et aux politiques connexes ainsi qu'au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). L'objectif est de contribuer au développement rural durable. Il apporte une assistance pour la restructuration de l'agriculture et son adaptation aux standards de l'UE dans des domaines tels que la protection de l'environnement, la santé publique, la santé des animaux et des plantes, le bien-être animal, la santé au travail. Il est géré par la Commission Européenne DG Agri.

---

<sup>36</sup> [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/funds/ipa/projects\\_en.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/ipa/projects_en.htm)

## 1.5 Instrument de coopération avec les pays industrialisés ICI<sup>37</sup>



### Objectifs

Cet instrument soutient toute forme de coopération avec les pays industrialisés et les autres pays et territoires à revenu élevé pour laquelle l'UE est compétente, quelle soit bilatérale, régionale ou multilatérale. Il vise à renforcer davantage les relations de l'UE avec ces pays, ce qui permettra de consolider les institutions multilatérales, de contribuer à l'équilibre et au développement de l'économie mondiale et du système international, et de renforcer le rôle et la place de l'UE dans le monde.

L'instrument a notamment pour objectif de :

- Favoriser la coopération, les partenariats et les entreprises communes entre les acteurs économiques, universitaires et scientifiques des deux parties.
- Stimuler le commerce bilatéral, les flux d'investissement et les partenariats économiques.
- Favoriser le dialogue entre les acteurs politiques, économiques et sociaux des deux parties.
- Promouvoir les liens entre les peuples ainsi que les programmes d'éducation et de formation.
- Promouvoir des projets menés en coopération dans des domaines tels que la recherche, les sciences et la technologie, l'énergie, les transports et l'environnement, ainsi que tout autre domaine présentant un intérêt commun pour la Communauté et les pays partenaires.
- Renforcer la connaissance, la compréhension et la visibilité de l'UE auprès des pays partenaires.

Cet instrument vise également à promouvoir auprès des pays partenaires, par le dialogue et la coopération, les principes fondateurs de l'UE, à savoir la liberté, la démocratie, le respect des droits de l'Homme, des libertés fondamentales et de l'État de droit.

Le Montant 2007-2013 : 172 millions €

### Zones éligibles

Les pays développés : Australie, Bahreïn, Brunei, Canada, Taipei chinois, Hong Kong, Japon, République de Corée, Koweït, Macao, Nouvelle-Zélande, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Singapour, Émirats arabes unis, États-Unis.

### Actions financées

---

<sup>37</sup>

[http://europa.eu/legislation\\_summaries/external\\_relations/relations\\_with\\_third\\_countries/industrialised\\_countries/r14107\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/external_relations/relations_with_third_countries/industrialised_countries/r14107_fr.htm)

Elles portent sur la coopération économique, financière et technique.

#### Bénéficiaires éligibles

Les pays partenaires, leurs régions, leurs institutions et leurs organes décentralisés, les États membres, leurs autorités régionales et locales, ainsi que leurs organismes publics et parapublics, les pays partenaires et leurs organismes publics et parapublics, les organisations internationales et régionales, y compris les institutions financières internationales et régionales, les agences de l'UE, les sociétés, entreprises et autres organisations et agents économiques privés, les pays partenaires bénéficiaires d'un financement et les autres organismes admissibles à un financement.

#### Mise en oeuvre

L'octroi de l'aide passe par des aides indirectes. Les États bénéficiaires proposent un projet de programme pluriannuel établi par pays, groupe de pays ou par thème, validé par la Commission.

## 2. Instruments thématiques



## 1.1 Instrument de coopération au développement ICD - Volet thématique -

### Objectifs

Ils viennent en complément des programmes géographiques et couvre un domaine d'activité spécifique. Ces programmes apportent leur soutien aux actions menées dans les domaines suivants :

- Le programme Acteurs Non Etatiques et les Autorités Locales (ANE-AL) dans le développement
- Le programme Sécurité Alimentaire
- Le Programme Environnement et gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie
- Le Programme Migrations et l'asile
- Le Programme Développement Social et Humain

Montant 2007-2013 : 16, 897 milliards €(volet géographiques et thématiques)

- 5,6 milliards €pour le volet thématique (33 % du total)
- 1,24 milliard €pour les pays ACP signataires du protocole du sucre (7 % du total)

### Zones éligibles

Tous les pays en développement (y compris ceux qui sont couverts par l'IEVP et le FED)

### Actions financées

- Programmes thématiques
- Mesures d'accompagnement en faveur des 18 pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) signataires du protocole sur le sucre.

### Bénéficiaires éligibles

Organismes publics ou parapublics, administrations ou collectivités locales et leurs regroupements, sociétés, entreprises et autres organisations et agents économiques privés, institutions financières, personnes physiques, ONG, coopératives, syndicats, organisations représentatives des acteurs économiques et sociaux, organisations de consommateurs, de femmes ou de jeunes, organisations d'enseignement, culturelles, de recherche ou scientifiques, universités, associations/communautés religieuses, médias, etc.

## 2.1.1 Programmes thématiques

### 2.1.1.1 Programme Acteurs non étatiques et autorités locales ANE-AL

#### Objectifs

L'objectif général du programme ANE-AL<sup>38</sup> est de renforcer la capacité d'intervention des acteurs non étatiques et des autorités locales dans le processus d'élaboration des politiques, de manière à poursuivre 3 objectifs spécifiques :

- Objectif 1 : promouvoir une société solidaire et autonome. Il se divise en deux types d'actions
  - Soutien aux interventions nationales (actions dans un seul pays partenaire)
  - Soutien aux interventions globales et multinationales (actions dans au moins 2 pays partenaires)
- Objectif 2 : sensibiliser les citoyens européens aux questions de développement et mobiliser le soutien actif de l'opinion publique dans la Communauté et dans les pays en voie d'adhésion en faveur de la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable dans les pays partenaires.
- Objectif 3 : établir une coopération plus efficace, favoriser les synergies et faciliter un dialogue structuré entre les réseaux de la société civile et les associations représentant les autorités locales, au sein de leurs organisations et avec les institutions communautaires.

La Région est principalement intéressée par les 2 premiers objectifs spécifiques du programme.

Montant 2007-2013 : 1,6 milliards € ce qui représente 230 millions € par an

#### Zones éligibles

Tous les pays, y compris les États membres de l'UE, sont éligibles aux appels à proposition, sauf les pays industrialisés.

### 2.1.1.2 Programme sécurité alimentaire

#### Objectifs

Ce programme a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire<sup>39</sup> en faveur des plus pauvres et des plus vulnérables sur une perspective à moyen et long terme et de les mener vers des solutions durables. Il aborde les causes structurelles de l'insécurité alimentaire, plaçant l'agriculture au centre du débat international sur le développement.

Les priorités stratégiques pour les années 2011-2013 sont :

- La recherche, le transfert de technologie et l'innovation pour assurer la sécurité alimentaire (260 millions € pour cette période). Les actions doivent se concentrer sur l'insécurité alimentaire dont la sous-nutrition, la promotion du développement agricole à travers les résultats de la recherche et d'approches innovantes.
- Des approches de gouvernance renforcées (170 millions €). L'objectif est d'améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire à différents niveaux (global, continental, régional).
- Cibler les pauvres et vulnérables aux situations fragiles (300 millions €). Cette priorité vise les situations exceptionnelles pour un nombre restreint de pays (ceux qui n'ont pas de coopération au développement avec l'UE ou encore qui ont des circonstances de haute fragilité).

Montant 2007-2010 : 925 millions € ce qui représente 240 millions € par an.

<sup>38</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non\\_state\\_actors\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non_state_actors_fr.htm)

<sup>39</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/food\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/food_fr.htm)

### Zones éligibles

Ce programme prend en compte tous les pays, sauf les États membres de l'UE et les pays industrialisés.

#### **2.1.1.3 Programme environnement et gestion durable des ressources naturelles dont l'énergie**

### Objectifs

Le programme a pour objectif d'intégrer les exigences en matière de protection de l'environnement<sup>40</sup> dans la politique de développement et les autres politiques extérieures de la Communauté ainsi que de contribuer à promouvoir les politiques environnementale et énergétique de la Communauté à l'étranger dans l'intérêt mutuel de la Communauté et des pays et régions partenaires.

Le programme est articulé selon les 5 priorités suivantes :

- Aider les pays en développement à mieux progresser en matière d'intégration de la durabilité environnementale dans la prise de décisions. Priorité 1 : 14,2 millions d'euros (3 % du total) entre 2007-2010.
- Promouvoir la mise en œuvre des initiatives communautaires et des engagements convenus (y compris en vertu des accords environnementaux multilatéraux AEM) ayant trait à l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles, dont l'efficacité des ressources et l'énergie au niveau international, régional et transnational. Priorité 2 : 273,8 millions d'euros (58 % du total) entre 2007-2010.
- Améliorer l'intégration environnementale et promouvoir la cohérence des politiques communautaires concernant les pays tiers grâce à un travail méthodologique et à la consolidation de l'expertise. Priorité 3 : 8,2 millions d'euros (2 % du total) entre 2007-2010.
- Encourager les politiques environnementales de l'UE à l'étranger en renforçant la gouvernance environnementale internationale, les négociations et le suivi, en encourageant l'application des AEM et d'autres processus, et en soutenant l'élaboration de politiques internationales cohérentes dans les trois piliers du développement durable. Priorité 4 : 38,5 millions d'euros (8 % du total) entre 2007-2010.
- Promouvoir les politiques énergétiques de l'UE à l'étranger, notamment les options en matière d'énergie durable dans les pays et régions partenaires, en soutenant la conception de politiques et au moyen de mécanismes de financement novateurs. Priorité 5 : 115,4 millions d'euros (25 % du total) entre 2007-2010.

Montant 2007-2010 : 470 millions € ce qui représente 120 millions € par an

### Zones éligibles

Ce programme concerne tous les pays sauf les États membres de l'Union Européenne et les pays industrialisés.

#### **2.1.1.4 Programme migrations et asile**

---

<sup>40</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/environment\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/environment_fr.htm)

## Objectifs

Le programme<sup>41</sup> a pour objectif de soutenir les pays tiers dans leurs efforts pour mieux gérer les flux migratoires dans toutes leurs dimensions.

Il met l'accent sur le renforcement des capacités des pays d'origine et de transit, et encourage les initiatives de coopération permettant l'acquisition et le partage des expériences, des méthodes de travail et des meilleures pratiques en ce qui concerne divers aspects des migrations. Pour atteindre son principal objectif, le programme se concentre sur les domaines suivants :

- Stimuler le lien entre migration et développement.
- Encourager une gestion efficace de la migration économique.
- Lutter contre l'immigration clandestine et faciliter la réadmission des immigrants illégaux.
- Protéger les migrants contre l'exploitation et l'exclusion et soutenir la lutte contre la traite des êtres humains.
- Encourager les politiques d'asile, de protection internationale et de protection des apatrides.

Montant 2007-2013 : 384 millions € ce qui représente 60 millions € par an

## Zones éligibles

Ce programme concerne tous les pays sauf les Etats membres de l'Union Européenne et les pays industrialisés.

### 2.1.1.5 Programme développement social et humain

## Objectifs

Ce programme<sup>42</sup> a pour objectif de soutenir des actions qui ont une incidence directe sur le niveau de vie et le bien-être des populations, et de mettre l'accent sur les pays les plus pauvres et les moins développés, ainsi que sur les couches de la population les plus défavorisées. Afin de réaliser cet objectif, le programme couvre les domaines d'activité suivants : Une santé pour tous, l'éducation, la connaissance et les compétences, l'égalité des sexes, d'autres aspects du développement humain et social (culture, emploi et cohésion sociale, jeunesse et enfance).

Montant 2007-2013 : 1 milliard € ce qui représente 150 millions € par an

## Zones éligibles

Ce programme concerne tous les pays sauf les Etats membres de l'Union Européenne et les pays industrialisés.

### 2.1.2 Mesures d'accompagnement des pays signataires du protocole du sucre

## Objectifs

Depuis de nombreuses années, le protocole sur le sucre<sup>43</sup> prévoit, dans le cadre plus large de l'accord de Cotonou, des régimes commerciaux préférentiels entre l'Union européenne et certains pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

<sup>41</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/migration\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/migration_fr.htm)

<sup>42</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/investing\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/investing_fr.htm)

<sup>43</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/sugar\\_protocol\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/sugar_protocol_fr.htm)

L'ouverture du vaste et lucratif marché européen dans le cadre des Accords de Partenariat Economique (APE) a conduit l'Union européenne à mettre fin au protocole sur le sucre. Les pays en développement qui sont en mesure d'offrir du sucre à des prix compétitifs pourront fournir le marché européen bien plus facilement qu'auparavant. Celui-ci s'ouvrira aux pays ACP par étapes : Jusqu'au 30 septembre 2009 les conditions offertes par le protocole sur le sucre étaient maintenues. Du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2015 : les PMA pourront accéder librement au marché (selon les conditions prévues par l'initiative «Tout sauf les armes»), sous réserve d'une clause de sauvegarde automatique applicable aux pays ACP ne faisant pas partie des PMA. À partir du 1er octobre 2015 : le marché sera librement accessible à l'ensemble des pays ACP signataires des APE, sous réserve de la clause de sauvegarde générale des APE.

Montant 2006-2013 : 1,25 milliard € ce qui représente 180 millions € par an

Zones éligibles

Ce protocole concerne 18 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

## 2.2 Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme IEDDH

### Objectifs

L'IEDDH<sup>44</sup> contribue au développement et à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit ainsi qu'au respect des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales dans les pays n'appartenant pas à l'UE.

Les objectifs clés de l'IEDDH sont les suivants :

- Renforcer le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les pays et régions où ils sont le plus en péril.
- Renforcer la société civile qui œuvre dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme et de la réforme démocratique, en appuyant la conciliation pacifique des groupes d'intérêts et en consolidant la participation et la représentation politiques.
- Appuyer les actions menées dans les domaines visés par les orientations de l'UE : dialogue sur les droits de l'Homme, défenseurs des droits de l'Homme, peine de mort, torture, enfants et conflits armés, et violence à l'encontre des femmes.
- Soutenir et renforcer le cadre international et régional mis en place pour protéger les droits de l'Homme, la justice, l'État de droit et la promotion de la démocratie.
- Susciter la confiance dans les processus électoraux démocratiques, et renforcer leur fiabilité et leur transparence, au moyen notamment de processus d'observation électorale.

Montant 2007-2013 : 1,104 milliards €

### Zones éligibles

Tous les pays du monde.

L'un des points forts de l'IEDDH est son autonomie. Cet instrument peut octroyer des aides là où il n'y a pas de liens de coopération au développement et, plus important encore, peut intervenir sans le consentement des gouvernements des pays tiers.

### Actions financées

- Promotion et renforcement de la démocratie et des processus de démocratisation.
- Promotion et protection des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales
- Renforcement du cadre international dans ces domaines.
- Instauration d'un climat de confiance à l'égard des processus électoraux démocratiques et
- renforcement de la fiabilité et de la transparence.

### Bénéficiaires éligibles

Ses principaux bénéficiaires sont les groupes et personnes de la société civile qui luttent pour la démocratie et la liberté. L'IEDDH aide également les organisations intergouvernementales qui contribuent à la mise en œuvre des mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme. Le travail avec, pour et à travers les organisations de la société civile confère à l'IEDDH son profil particulier.

<sup>44</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/eidhr\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/eidhr_fr.htm)

En fonction des objectifs spécifiques de chaque action ou appel à propositions, les entités éligibles au financement sont : les organisations de la société civile, les organisations sans but lucratif du secteur public et privé, les organes parlementaires nationaux, régionaux et internationaux dans les cas où la mesure proposée ne peut être financée par un instrument connexe d'aide extérieure de la Communauté ; les organisations intergouvernementales, régionales et internationales, les personnes physiques, lorsque leur concours est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'IEDDH.

#### Mise en oeuvre

Les aides octroyées prennent la forme d'aides directes telles que les subventions et les marchés publics. Le taux de cofinancement est fixé dans les appels à projets. Les appels sont publiés pour tous les pays, soit pour chaque pays.

### 2.2.1 Objectif 1 : Renforcer le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales

#### Actions

L'instrument soutient les actions qui contribuent directement à améliorer la situation concernant notamment :

- Le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
- Le droit à la liberté d'opinion et d'expression, à l'information et à la communication, y compris la liberté de la presse, la lutte contre la censure et l'accès à l'internet.
- Le droit à la liberté de rassemblement pacifique et d'association, y compris le droit de créer un syndicat et d'y adhérer.
- Le droit à la liberté de déplacement dans les frontières d'un État et le droit de quitter n'importe quel pays, y compris le sien, et de retourner dans son pays d'origine.

#### Zones éligibles

Les pays et les régions où ils sont les plus menacés.

### 2.2.2 Objectif 2 : Renforcer le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'Homme

Renforcer le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'Homme et des réformes démocratiques dans le soutien à la réconciliation pacifique d'intérêts particuliers et dans l'amélioration de la participation et la représentation politiques.

#### Actions

Quatre domaines d'action sont envisagés :

- La poursuite de programmes communs en faveur des droits de l'Homme et des réformes démocratiques.
- La formation d'un consensus autour de domaines politiques litigieux ou controversés.
- L'extension de la représentation et de la participation politiques.
- Les initiatives visant à renforcer l'ouverture et le pluralisme de la société civile.

#### Zones éligibles

Les pays dans lesquels :

- Il existe un certain contexte dans la société qui permette le développement et les activités des organisations de la société civile (y compris des organisations de défense des droits de l'Homme et de la démocratie), mais où ces dernières peuvent manquer de capacité organisationnelle, d'influence ou de cohésion.

- Se justifie la nécessité d'une action plus efficace des organisations de la société civile dans le domaine des droits de l'Homme et de la démocratisation, grâce à laquelle la société civile peut devenir une force durable de changement positif et de réforme.

### 2.2.3 Objectif 3 : Soutenir les actions liées aux droits de l'Homme et à la démocratie

Soutenir les actions liées aux droits de l'Homme et à la démocratie dans les domaines couverts par les orientations communautaires, notamment en ce qui concerne les dialogues sur les droits de l'Homme, les défenseurs des droits de l'Homme, la peine de mort, la torture, les enfants dans les conflits armés.

#### Actions

Soutien aux actions axées sur des questions couvertes par les orientations communautaires concernant les dialogues sur les droits de l'Homme, les défenseurs des droits de l'Homme, la peine de mort, la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, les enfants dans les conflits armés et par d'éventuelles orientations à venir.

#### Zones éligibles

Les pays ayant engagé un dialogue sur les droits de l'Homme avec l'Union européenne. Les acteurs seront des organisations de la société civile implantées dans l'UE et/ou dans le pays concerné.

### 2.2.4 Objectif 4 : Soutenir et renforcer le cadre international et régional

Soutenir et renforcer le cadre international et régional pour la protection des droits de l'Homme, la justice, l'État de droit et la promotion de la démocratie en conformité avec les priorités politiques de l'UE.

### 2.2.5 Objectif 5 : Susciter la confiance dans les processus électoraux démocratiques

Susciter la confiance dans les processus électoraux démocratiques et renforcer leur fiabilité afin d'encourager le professionnalisme et la transparence dans la gestion électorale, de décourager les irrégularités et les abus et d'inspirer la confiance dans le processus électoral en développant un processus d'observation électorale.



## 2.3 Instrument pour la sûreté nucléaire ICNS

### Objectifs

L'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)<sup>45</sup> est conçu pour offrir une nouvelle stratégie permettant de gérer les crises politiques dans les pays tiers ainsi que les menaces mondiales et transrégionales générées par la criminalité organisée, les trafics et la prolifération des agents nucléaires, biologiques et chimiques. Il finance les mesures visant à renforcer la sécurité nucléaire, la protection contre les radiations et l'application de mesures efficaces de contrôle des matières nucléaires dans les pays tiers.

Montant 2007-2013 : 524 millions €

### Zones éligibles

Tous les pays du monde sauf les Etats membres de l'UE et les pays industrialisés.

### Actions financées

L'instrument a pour but de financer les actions dans ces domaines prioritaires :

- Le renforcement de la sûreté nucléaire, notamment en matière de cadre réglementaire ou de gestion de la sûreté des centrales nucléaires (conception, exploitation, entretien, démantèlement).
- La sécurité du transport, du traitement et de l'élimination des déchets radioactifs.
- La remise en état d'anciens sites nucléaires et la protection contre les radiations ionisantes émises par les matières radioactives.
- La préparation aux urgences (prévention des accidents et réaction en cas d'accident).
- La promotion de la coopération internationale dans le domaine de la sûreté nucléaire.

### Bénéficiaires éligibles

Les pays et régions partenaires et leurs organismes décentralisés, les organismes publics et parastataux, les entreprises privées, les acteurs non étatiques tels que les organisations non gouvernementales ou les groupements professionnels, les personnes physiques, le Centre commun de recherche ou les agences de l'UE, les organisations internationales et les institutions financières.

### Mise en oeuvre

Les actions sont mises en oeuvre par EuropeAid avec la collaboration du SEAE, de la DG énergie et transport et l'appui technique du Centre commun de recherche de la Commission. La modalité de mise en oeuvre se fait par appels à proposition et appels d'offre.

---

<sup>45</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/nsci\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/nsci_fr.htm)

## 2.4 Facilité Alimentaire

### Objectifs

Cette facilité alimentaire<sup>46</sup> est un instrument de réponse rapide. Il doit permettre à l'UE de répondre rapidement aux problèmes causés par la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement. Ce fonds fera le lien entre l'aide d'urgence et l'aide au développement à moyen et long terme.

Il vise principalement à :

- Inciter les producteurs de denrées alimentaires à augmenter l'approvisionnement.
- Agir directement sur les répercussions de la volatilité des prix des denrées alimentaires sur les populations locales.
- Augmenter la capacité de production alimentaire et améliorer les méthodes de gestion du secteur agricole sur le long terme.

Montant 2009-2011 : 1 milliards €

Dont un appel à proposition en 2009 d'un montant de 200 millions.

### Zones éligibles

Les pays en développement tels que définis par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : 50 pays prioritaires.

35 pays sont ciblés pour l'appel à proposition de 2009

### Actions financées

La facilité alimentaire soutient :

- Les mesures visant à améliorer l'accès aux services et aux intrants agricoles, notamment les engrais et les semences, et mettant l'accent sur les équipements et matériaux disponibles localement.
- Les mesures ayant une fonction de «filet de sécurité», destinées à maintenir ou à augmenter les capacités de production agricole et à satisfaire les besoins alimentaires fondamentaux des populations les plus vulnérables, notamment les enfants.
- Des mesures stimulant la production à petite échelle afin de répondre aux besoins spécifiques des pays (microcrédit, investissement, équipement, infrastructures et stockage), renforçant la formation professionnelle et soutenant les professionnels du secteur agricole.

### Bénéficiaires éligibles

Plus de 550 millions € des fonds alloués sont acheminés via des organisations internationales partenaires (FAO, UNRWA, UNICEF, PAM, Banque Mondiale, FIDA, PNUD, UNOPS). Les bénéficiaires peuvent également être des acteurs non étatiques et autres entités concernées, comme les agences de coopération des États membres

---

<sup>46</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/food-facility\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/food-facility_fr.htm)

Les bénéficiaires d'activités de dimension régionales peuvent être des organisations régionales, comme la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. Ils reçoivent un montant de 60 millions d'euros.

Enfin, une partie du programme sera mise en œuvre par l'intermédiaire des budgets nationaux dans les pays bénéficiaires et prendra la forme d'un appui budgétaire portant sur un montant de 165 millions d'euros.

Les participants de l'appel à proposition peuvent être des organisations non gouvernementales (ONG), des organismes publics et parapublics, des organisations du secteur privé, des autorités locales, des groupements d'organisations représentatives et des institutions financières qui octroient, promeuvent et financent des investissements privés dans les régions et pays partenaires.

### 3. Instruments face aux situations de crise

### 3.1 Instrument de stabilité IdS

#### Objectifs

L'instrument de stabilité<sup>47</sup> est conçu pour aborder un certain nombre de défis en matière de sécurité mondiale et de développement en complément des instruments géographiques. Depuis 2007, il remplace plusieurs instruments en faveur de la lutte contre les drogues, du déminage, des populations déracinées, de la gestion des crises, de la réhabilitation et de la reconstruction.

Priorités 2009-2011 :

- Soutien aux objectifs de l'UE de non prolifération des armes de destruction massives.
- Menaces transrégionales.
- Développement des capacités pour une réponse efficace aux crises (partenariat de développement de la paix).

Montant 2007-2013 : 2,062 milliards €

- Volet à court terme: 1 487 millions d'euros (72 % du total)
- Volet à long terme: 484 millions d'euros (23 % du total)

#### Zones éligibles

Tous les pays, sauf les États membres de l'UE et les pays industrialisés

#### Actions financées

Cet instrument est composé de deux volets : un volet à court terme et un volet à long terme

#### Bénéficiaires éligibles

Les pays et régions partenaires, les organismes mixtes (des régions partenaires et de la Communauté), les organisations internationales, les agences européennes, les organismes de tout État membre, pays partenaire, région partenaire ou tout autre pays contribuant aux objectifs de cet instrument.

Cofinancement par les États membres, d'autres États bailleurs de fonds, les organisations régionales et internationales, les sociétés, les entreprises et autres organismes et agents économiques privés, d'autres acteurs non étatiques, les pays partenaires et les régions bénéficiaires des fonds ainsi que d'autres organismes éligibles au financement.

#### Mise en oeuvre

Il s'agit d'aide indirecte.

#### 3.1.1 Volet court terme : Préparation et réaction aux crises

#### Objectifs

<sup>47</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/ifs\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/ifs_fr.htm)

Il vise à prévenir les conflits, à encourager la stabilisation politique post-conflit, et à assurer une récupération rapide après une catastrophe naturelle. Il peut uniquement être déclenché en situation de crise ou de crise émergente, afin de rétablir les conditions nécessaires à la mise en œuvre de l'aide au développement de la Communauté dans le cadre d'autres instruments à long terme.

#### Actions

- Le soutien au développement d'institutions étatiques démocratiques et pluralistes et aux tribunaux pénaux internationaux.
- La promotion de médias indépendants et pluralistes.
- L'aide aux victimes de l'utilisation illicite d'armes à feu et l'aide au traitement de l'impact des mines antipersonnelles terrestres sur les populations civiles.

#### 3.1.2 Volet long terme

#### Objectifs

Lorsque les conditions de stabilité sont réunies, trois priorités principales ont été identifiées :

- Lutte et protection contre la prolifération d'armes de destruction massive.
- Renforcement des capacités de réponse des pays non-UE aux menaces transfrontalières comme le terrorisme et le crime organisé, dont le trafic illégal d'armes, de drogue et d'êtres humains.
- Amélioration du développement des capacités de préparation aux situations d'avant- et d'après-crise.

## 3.2 Aide humanitaire<sup>48</sup>

### Objectifs

Ce crédit est destiné à couvrir le financement de l'aide humanitaire en faveur des populations de pays tiers victimes de conflits ou de catastrophes, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine (guerres, conflits, etc.), ou de situations ou urgences comparables, et ce, durant le temps nécessaire pour faire face aux besoins humanitaires résultant de ces différentes situations.

Montant 2007-2013 : 5,545 milliards €

### Zones éligibles

Tous les pays du monde sauf les Etats membres de l'UE

### Actions financées

- Actions d'aide alimentaire (Programme AIDE ALIMENTAIRE) (30%)
- Préparation aux catastrophes (Programme DIPECHO) (3%)
- Achat et fourniture de tout produit ou matériel nécessaire à la mise en œuvre de ces actions
- Études préparatoires de faisabilité des actions
- Actions de supervision et de suivi des projets et plans
- Actions de contrôle et de coordination de l'exécution des opérations
- Actions de renforcement de la coordination de la Communauté avec les États-membres, d'autres pays tiers donateurs, les organisations et les institutions internationales
- Actions d'assistance technique
- Dépenses d'études et de formation
- Actions humanitaires de déminage
- La sensibilisation des populations locales par des actions menées directement par ECHO
- Dépenses encourues par le réseau d'aide humanitaire (NOHA)

### Bénéficiaires éligibles

Agences de l'ONU 37%

ONG 52%

Organisations internationales 11%

Le service ECHO coordonne les actions et coopère étroitement avec les partenaires qui mettent en œuvre l'aide sur le terrain, en particulier les Nations unies et les organisations non gouvernementales. ECHO travaille avec environ 200 organisations non gouvernementales, agences des Nations unies et organisations internationales telles que le Comité international de la Croix-rouge et la Fédération Internationale de la Croix-rouge et du Croissant rouge.

### Mise en oeuvre

Trois types de décisions peuvent être adoptées en fonction de la nature de la crise humanitaire et de l'urgence de l'action :

<sup>48</sup> [http://ec.europa.eu/echo/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/index_fr.htm)

- La décision d'aide de première urgence : prise dans un délai inférieur à 72h après l'éclatement de la crise (non prévue). La DG ECHO est habilitée à octroyer à ses partenaires jusqu'à 3 millions €. L'opération est limitée à 3 mois sans possibilité d'extension.

- La décision humanitaire d'urgence (alternative à la décision de première urgence) : s'il s'agit d'un montant supérieur à 3M€ d'une durée d'opération supérieure à 3 mois, et que la décision ne peut être prise dans les 72H, le Commissaire responsable de l'aide humanitaire a le pouvoir de décider de l'octroi d'une allocation d'un montant jusqu'à 30M€. Au dessus, il doit faire appel à la décision du collège des Etats Membres par le biais d'une procédure écrite accélérée. Pour les décisions d'urgence dont le montant s'élève entre 2 et 10M€, les Etats membres sont informés dans un délai de 48h.

- Les décisions d'aide humanitaire (non urgentes, ad hoc) sont prises en suivi des décisions d'aide de première urgence et d'urgence.

Ces décisions sont prises par le Comité d'aide humanitaire composé des services de la DG ECHO et des Etats-Membres. La durée des opérations est de 12 à 18 mois.

Les relations entre ECHO et ses partenaires sont régies par un Contrat Cadre de Partenariat dont l'objectif est de définir les rôles et les responsabilités respectives lors de la mise en œuvre des opérations humanitaires financées par la Commission européenne.



### 3.3 Assistance macro-financière

#### Objectifs

L'assistance macro-financière est un instrument exceptionnel de réponse aux crises, que l'UE met à disposition de pays voisins. Elle est subordonnée au respect d'un programme économique bénéficiant du soutien financier du FMI.

L'assistance macrofinancière (AMF) vise à répondre aux besoins de financement extérieur urgents et exceptionnels, qui implique certains facteurs extérieurs d'incertitude dans le cadre de la programmation et de l'exécution du budget. Il en découle qu'un certain degré d'incertitude est inévitable, tant pour la programmation des engagements portant sur les nouvelles opérations que pour le rythme de paiement des opérations en cours, qui est lié à la mise en œuvre satisfaisante du programme économique soutenu par le FMI, ainsi qu'au respect des conditions particulières de l'UE.

Montant 2007-2013 : 0,75 milliards €

#### Mise en oeuvre

Les prêts au titre de l'assistance macro-financière sont financés par des emprunts de l'UE sur les marchés, les fonds étant prêtés aux pays bénéficiaires à des conditions financières proches de celles dont a bénéficié l'UE. Les dons au titre de l'assistance macro-financière sont quant à eux financés par le budget de l'UE.

#### 4. Instruments complémentaires présents dans les différents programmes européens

## 4.1 Education et culture

### 4.1.1 Erasmus Mundus<sup>49</sup>

#### Objectifs

Le programme Erasmus Mundus 2009-2013 vise :

- L'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur européen.
- La promotion de l'UE en tant que centre d'excellence pour l'enseignement à travers le monde.
- La promotion d'une compréhension interculturelle à travers la coopération avec les pays tiers et pour le développement de ces pays dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Montant 2009-2013 : 470 millions €

Les actions 1 et 3 sont financées par le budget de l'UE. A cela il faut ajouter un budget indicatif de 460 millions d'euros pour l'action 2 dont les activités sont financées par différents instruments financiers disponibles dans le contexte des activités de l'Union européenne en matière de relations extérieures (notamment, l'instrument européen de voisinage et de partenariat, l'instrument d'aide de préadhésion, l'instrument de financement de la coopération au développement, le Fonds européen de développement et l'instrument de coopération avec les pays industrialisés).

#### Zones éligibles

L'UE et le reste du monde.

#### Actions financées

Action 1: Mise en œuvre de programmes communs aux niveaux master (action 1 A) et doctorat (action 1 B) et octroi de bourses individuelles d'étude/de recherche pour participer à ces programmes :

- Soutien aux programmes communs de grande qualité aux niveaux master (action 1 A) et doctorat (action 1 B) proposés par un consortium d'établissements d'enseignement supérieur de pays européens et éventuellement de pays tiers. D'autres types d'organismes concernés par le contenu et les résultats des programmes communs peuvent participer au consortium.
- Bourses d'étude/de recherche pour les étudiants/doctorants européens et de pays tiers qui souhaitent suivre ces programmes communs Erasmus Mundus (masters et doctorats).
- Bourses de courte durée pour les universitaires européens et de pays tiers qui souhaitent participer à des missions de recherche ou d'enseignement dans le cadre des programmes communs de masters.

Action 2: Partenariats Erasmus Mundus. L'action 2 se divise en deux volets. Volet 1: Partenariats avec les pays couverts par les instruments IEVP, ICD, IAP et FED (anciennement «Fenêtres de Coopération

---

<sup>49</sup> [http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc72\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc72_fr.htm)

Extérieure»). Volet 2: Partenariats avec les pays et territoires couverts par l'instrument de coopération avec les pays industrialisés (ICI) :

- Soutien à l'instauration de partenariats de coopération entre les Etablissements d'Enseignement Supérieur (EES) européens et les EES de pays tiers ciblés dans le but d'organiser et de mettre en œuvre des modalités structurées de mobilité individuelle entre les partenaires européens et de pays tiers.
- Bourses de durées variables – suivant les priorités définies pour le pays (/territoires) tiers concerné, le niveau d'études ou les dispositions particulières convenues dans le cadre du partenariat – pour les ressortissants européens et de pays tiers (étudiants, universitaires, chercheurs, professionnels).

Action 3: Promotion de l'enseignement supérieur européen. Les activités au titre de l'action 3 sont liées à la dimension internationale de tous les aspects de l'enseignement supérieur tels que la promotion, l'accessibilité, l'assurance de la qualité, la reconnaissance des crédits, la reconnaissance des qualifications européennes à l'étranger et la reconnaissance mutuelle des qualifications avec les pays tiers, l'élaboration des programmes, la mobilité, la qualité des services, etc. Les activités de l'action 3 peuvent prendre de formes diverses (conférences, séminaires, ateliers, études, analyses, projets pilotes, prix, réseaux internationaux, publications, développement d'outils liés aux nouvelles technologies de la communication et de l'information) et peuvent se dérouler n'importe où dans le monde.

Le budget de l'action 3 pour toute la durée du programme s'élève à 16 millions € et devrait conduire au financement d'environ 50 projets.

#### Bénéficiaires éligibles

Les établissements d'enseignement supérieur européen, les établissements d'enseignement supérieur des pays tiers, les individus, les organismes de recherche, les organismes actifs dans le domaine de l'enseignement supérieur.

#### Mise en oeuvre

Erasmus Mundus 2009-2013 à l'Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture «l'EACEA».

Les partenariats sélectionnés sous le titre des actions 1 et 2 reçoivent des un montant unique pour la mise en place de leurs activités. Les projets sélectionnés sous l'action 3 sont co-financés pour un maximum de 75% de leurs coûts.

#### 4.1.2 Coopération avec les pays industrialisés<sup>50</sup>

##### Objectifs

L'UE développe des programmes d'étude communs avec des pays industrialisés, particulièrement dans les régions d'Amérique du Nord et d'Asie-Pacifique, afin d'apporter un soutien financier à la mobilité des étudiants. Cette coopération permet d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle pour les deux partenaires et favorise une meilleure compréhension interculturelle.

Les objectifs généraux sont les suivants:

- Promouvoir de meilleures relations entre les citoyens européens et ceux des pays partenaires, et améliorer la compréhension des cultures, langues et institutions.

<sup>50</sup> [http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc74\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc74_fr.htm)

- Faciliter l'acquisition des compétences nécessaires à une économie mondiale fondée sur la connaissance.

#### Zones éligibles

Il s'agit de coopérations avec les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, le Japon, la Corée du Sud.

#### Actions financées

- Projets de diplômes communs/doubles: lancée avec les États-Unis en 2006, cette action soutient un consortium d'établissements d'enseignement supérieur visant à créer des programmes d'étude communs intégrés. Dans le cadre de ces programmes, des étudiants passeraient une importante période d'étude dans le pays partenaire et y obtiendraient un diplôme commun ou double.
- Projets de mobilité communs: mis sur pied et gérés par un groupe d'établissements d'enseignement supérieur et/ou de l'enseignement et la formation professionnels de l'UE et d'un pays partenaire. Les activités mettent l'accent sur la mobilité à court terme des étudiants (généralement un semestre) avec reconnaissance des périodes d'étude à l'étranger, élaboration d'un programme commun et échange de stagiaires, de personnel enseignant ou d'administrateurs.
- Dialogue et projets politiques: destinés à aborder des questions stratégiques liées aux systèmes d'éducation et de formation, ainsi qu'aux politiques de l'UE et de ses pays partenaires. Les activités comprennent des études, des séminaires, des groupes de travail et des études comparatives. La reconnaissance des certifications et l'accréditation font partie des questions abordées.

#### Bénéficiaires éligibles

Les groupes d'établissement d'enseignement supérieur et de formation de l'UE et des pays partenaires (et les étudiants y appartenant).

Pour les projets politiquement orienté aux Etats-Unis uniquement, d'autres organisations telles que les agences d'accréditation, les agences ou organisations d'éducation, les compagnies privées, les industries et groupes commerciaux, les ONG, instituts de recherche et corps professionnels.

#### Mise en oeuvre

Un consortium d'institutions peut poser sa candidature pour recevoir des fonds par le biais des appels à proposition annuels.

### 4.1.3 Programme Jean Monnet<sup>51</sup>

#### Objectifs

Le programme Jean Monnet a pour mission de stimuler l'enseignement, la recherche et la réflexion sur l'intégration européenne au sein d'établissements d'enseignement supérieur du monde entier.

#### Zones éligibles

Tous les pays de l'UE et du monde.

#### Actions financées

Relevant du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de l'UE, Jean Monnet finance trois principaux types d'activités:

<sup>51</sup> [http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc88\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc88_fr.htm)

- L'action Jean Monnet (soutien de l'enseignement universitaire et de projets de recherche dans le domaine des études sur l'intégration européenne)
- Soutien à six institutions académiques spécifiques
- Soutien à des associations européennes

#### Bénéficiaires éligibles

Les universités de tous les pays du monde qui sont formellement reconnues dans leur pays, les associations de professeurs et chercheurs spécialisés dans l'intégration européenne et les associations européennes actives au niveau européen dans l'éducation et la formation.

#### Mise en oeuvre

Les fonds sont alloués aux projets sélectionnés via l'appel à proposition annuel. Les appels sont organisés par l'Agence exécutive européenne de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Culture.

### 4.1.4 Tempus<sup>52</sup>

#### Objectifs

Tempus IV 2007-2013 soutient la modernisation de l'enseignement supérieur et crée un espace de coopération dans les pays entourant l'Union européenne.

Le Montant annuel est d'environ 50 millions €

#### Zones éligibles

Les 27 pays des Balkans occidentaux et d'Europe de l'Est, ainsi que d'Asie centrale, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

#### Actions financées

- Projets communs: partenariats entre établissements d'enseignement supérieur de l'UE et de pays partenaires. Ils permettent de développer, moderniser et diffuser de nouveaux programmes, de nouveaux matériels et méthodes pédagogiques et de favoriser l'assurance qualité et la gestion des établissements d'enseignement supérieur.
- Mesures structurelles: développement et réforme des systèmes et établissements d'enseignement supérieur dans les pays partenaires, amélioration de leur qualité et de leur pertinence, ainsi qu'accroissement de leur convergence avec les développements de l'UE.

#### Bénéficiaires éligibles

Des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises, des ministères, des ONG et d'autres organismes actifs dans l'enseignement supérieur, issus à la fois de l'UE et de ses pays partenaires.

#### Mise en oeuvre

<sup>52</sup> [http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc70\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc70_fr.htm)

Le financement Tempus se fait par appel à propositions annuels. L'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) de l'UE est responsable de la gestion de toutes les actions Tempus, sous le contrôle de la Commission européenne.

#### 4.1.5 Edulink<sup>53</sup>

##### Objectifs

Le Programme est ancré, entre autres, dans les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire, en particulier l'objectif n° 2 ; dans les résultats du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable ; ainsi que dans le cadre de l'action sur l'éducation pour le développement durable des États ACP.

Le Programme a pour objectif principal de renforcer les compétences institutionnelles et académiques, ainsi que l'intégration régionale en matière d'enseignement supérieur à travers le développement de réseaux institutionnels. Le programme vise à favoriser un système d'enseignement supérieur de qualité, approprié aux besoins du marché du travail et qui correspond aux priorités de développement socio-économiques des pays ACP.

##### Zones éligibles

États ACP

##### Actions financées

Les actions du programme renforcent la capacité des institutions d'enseignement supérieur à trois niveaux :

- institutionnel et administratif
- Académique
- Recherche et technologies

##### Bénéficiaires éligibles

Un Établissement d'Enseignement Supérieur ou une entité d'un tel établissement qui a un statut légal. Ces EES doivent être enregistrés dans un des États ACP ou dans un des États membres de l'Union européenne.

##### Mise en oeuvre

Un 4ème appel sera publié en 2011 pour un montant estimé à 20 millions d'Euros. Le Secrétariat ACP se fait aider par une Unité de Gestion du Programme dans ses tâches de responsable pour la mise en oeuvre du Programme.

#### 4.1.6 Programme de Mobilité académique Intra-ACP<sup>54</sup>

##### Objectifs

<sup>53</sup> <http://www.acp-edulink.eu/fr/content/le-programme>

<sup>54</sup> [http://eacea.ec.europa.eu/intra\\_acp\\_mobility/programme/about\\_acp\\_mobility\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/intra_acp_mobility/programme/about_acp_mobility_en.php)

L'objectif du programme est de promouvoir le développement durable et la lutte contre la pauvreté en augmentant la disponibilité d'une main d'œuvre professionnelle de haut niveau et qualifiée dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Ce programme de coopération et mobilité s'inscrit dans le domaine de l'enseignement supérieur pour améliorer l'accès pour les étudiants à l'enseignement supérieur, la qualité de l'enseignement (par l'internationalisation et l'harmonisation des programmes), la mobilité et le dialogue entre les pays participant.

#### Zones éligibles

Lot 1 – l'Afrique

Lot 2 - Les Caraïbes et le Pacifique

#### Actions financées

Des partenariats entre les universités des différents pays ACP et des périodes d'étude, de recherche et d'enseignement dans les partenariats engagés.

#### Bénéficiaires éligibles

Les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants, les doctorants, professeurs, chercheurs et membre de l'université (académique et administrative) des pays ACP.

#### Mise en oeuvre

En répondant à des appels à proposition pour monter des partenariats et des appels à candidature pour les étudiants et chercheurs.

L'agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuelle et la culture est responsable de la gestion avec le soutien de l'Union Africaine et le Groupe des Etats ACP, et sous a supervision de la DG DEVCO.



## 4.2 7<sup>ème</sup> Programme-Cadre de Recherche et Développement PCRD<sup>55</sup>

### Objectifs

Le 7<sup>ème</sup> PCRD est un outil clé destiné à répondre aux besoins de l'Europe en matière d'emploi et de compétitivité ainsi qu'à la maintenir à la première place dans l'économie mondiale de la connaissance. La coopération avec les «pays tiers» est explicitement encouragée dans le 7<sup>ème</sup> PCRD. Dans ce cas, deux objectifs spécifiques sont visés : soutenir la compétitivité européenne dans des domaines choisis en concluant des partenariats stratégiques avec les pays tiers et en adoptant des initiatives qui encouragent les meilleurs scientifiques des pays tiers à travailler en Europe et à collaborer avec elle et de résoudre des problèmes spécifiques de portée mondiale ou couramment rencontrés par les pays tiers, selon le principe de l'intérêt et de l'avantage réciproques.

Montant 2007-2013 : 50,521 milliards €

### Zones éligibles

En règle générale, la participation au 7<sup>ème</sup> PCRD est ouverte à n'importe quel pays du monde. Cependant, les procédures de participation et les possibilités de financement diffèrent pour certains groupes de pays.

Naturellement, les États membres de l'Union européenne jouissent de droits et d'un accès au financement plus vastes.

Les pays partenaires de la coopération internationale (par exemple, la Russie, ainsi que d'autres pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale, les pays en développement, les pays partenaires méditerranéens, les pays des Balkans occidentaux) constituent un autre groupe majeur. Les participants originaires de ces pays bénéficient des mêmes conditions de financement que celles appliquées aux États membres de l'Union européenne.

Les participants de pays industrialisés à revenus élevés sont également acceptés, sur la base d'un autofinancement. Un financement européen leur sera accordé uniquement dans des cas exceptionnels.

### Actions financées

Les activités financées au titre du 7<sup>ème</sup> PCRD doivent présenter «une valeur ajoutée européenne», afin d'être complémentaires aux programmes de recherche nationaux. Un des aspects clés de la valeur ajoutée européenne réside dans le caractère transnational de nombreuses actions.

En ce qui concerne les pays tiers, le 7<sup>ème</sup> PCRD octroie également des bourses internationales «sortantes» et «entrantes» en vue de promouvoir la collaboration avec des groupes de recherche en dehors de l'Europe.

### Bénéficiaires éligibles

groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche, sociétés soucieuses d'innover, petites et moyennes entreprises (PME), associations ou groupements de PME, autorités publiques ou

<sup>55</sup> [http://ec.europa.eu/research/fp7/understanding/fp7inbrief/home\\_fr.html](http://ec.europa.eu/research/fp7/understanding/fp7inbrief/home_fr.html)

gouvernementales (locales, régionales ou nationales), chercheurs débutants (étudiants de troisième cycle), chercheurs expérimentés, institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational, organisations et chercheurs de pays tiers, organisations internationales, organisations de la société civile. Cette liste n'est pas exhaustive.

#### Mise en oeuvre

Ces fonds sont dépensés (pour la plus grande partie) sous forme de subventions accordées aux acteurs de la recherche dans toute l'Europe et ailleurs, pour cofinancer des projets de recherche, de développement technologique et de démonstration. Les subventions font l'objet d'une forte compétition, et sont accordées sur la base d'appels à propositions et d'une procédure d'examen par les pairs.

Les «appels» sont publiés au cours de l'année. En principe, chaque appel couvre un domaine de recherche spécifique.